

Deuxième séance, mercredi 5 octobre 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Assermentation. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture et vote final. – Projet de loi N° 259 portant adhésion du canton de Fribourg au concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre; 1^{re} lecture, 2^e lecture et vote final. – Projet de loi N° 265 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales; entrée en matière, 1^{re} lecture, 2^e lecture et vote final. – Postulat P2087.11 Nicole Lehner-Gigon/Bernadette Hänni-Fischer (étude de la couverture médicale de premier recours dans le canton); prise en considération. – Motion M1112.10 Nicolas Rime (promotion de la mobilité combinée); prise en considération. – Rapport N° 250 sur le postulat P2015.07 Charly Haenni (politique cantonale des transports) et sur le postulat P2073.10 Nicolas Rime/Christian Marbach (raccordement au réseau RER depuis les localités éloignées, dans les agglomérations et accords avec les cantons voisins); discussion. – Rapport N° 268 sur le postulat P2024.07 Eric Collomb (héberger l'innovation par la création d'un parc technologique); discussion. – Mandat MA4023.11 Christa Mutter/Benoît Rey/Hugo Raemy/Ursula Schneider Schüttel/Olivier Suter/Laurent Thévoz/Nicolas Rime/Daniel de Roche/Nicole Aeby-Egger/Christian Marbach (requête au Conseil fédéral concernant la centrale nucléaire de Mühleberg, CNM); prise en considération.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 97 députés; absents: 13.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Vincent Brodard, Jacques Crausaz, Markus Ith, Emanuelle Kaelin Murith, Nicolas Lauper, Alfons Piller, Valérie Piller, Jean-Claude Rossier, Jean-Pierre Thürler et Rudolf Vonlanthen.

Sont absents sans justifications: M^{me} et MM. Pascal Andrey, Jean Deschenaux et Bernadette Hänni-Fischer

M^{me} et MM. Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Georges Godel et Claude Lässer, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de MM. Yvan Corminbœuf, Raymond Remy et Jean-Louis Jungo, élus à diverses fonctions judiciaires par le Grand Conseil.

– La cérémonie d'assermentation a lieu selon la formule habituelle.

La Présidente. Vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. (*Applaudissements!*)

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteur: **Théo Studer** (PDC/CVP, LA).

Représentante du Conseil de la magistrature: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le décret concerne la réélection de six juges suppléants au Tribunal cantonal, soit M^{me} Erika Schnyder, M. Hans-Jürg Schläppi, M. Daniel Schneuwly, M. Jacques Bonfils, M. Tarkan Göksu et M. André Riedo. Selon les dispositions transitoires de la loi sur la justice, cette réélection se fait de manière collective. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'oppose à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction. Ainsi, ces postes n'ont pas été mis au concours. En outre, je peux vous informer que M^{me} Erika Schnyder s'est récusée quand la Commission de justice a traité sa réélection. La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver le décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est directement passé au vote final.

¹ Projet de décret et préavis en pp. 2168ss.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 76 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 76.*

Projet de loi N° 259 portant adhésion du canton de Fribourg au concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten hat das Beitragsgesetz zum Westschweizer Konkordat über Anbau und Handel von Hanf am 15. September beraten und verabschiedet. Die Kommission hat die Beratungen in Gegenwart von Benoît Rey, juristischer Berater bei der Justizdirektion, durchgeführt.

Herr Rey hat dabei die Kommission vorgehend darüber informiert, dass der Bund den THC-Gehalt von 0,3 auf 1% angehoben hat. Dies erfolgte aus Gründen von Analyse-Problemen. Die Veränderung sollte allerdings keine Auswirkungen auf die Produktion von Hanf mit schwachem THC-Gehalt, d.h. legalem Hanf, haben, da der Drogen-Hanf immer deutlich über einem Pro-

zent THC-Gehalt, typischerweise 20–30% aufweist. Die Änderung der eidgenössischen Gesetzgebung hat demnach auch keinen Einfluss auf den Inhalt und die Ausführung des Konkordats in der Praxis.

Pour l'élaboration du concordat, une commission interparlementaire a été constituée au préalable. La commission avait présenté plusieurs amendements. La CCDJP a incorporé toutes les modifications proposées par la commission dans le texte concordataire définitif. C'est une nouvelle preuve que les parlementaires apportent des éléments constructifs à un concordat intercantonal.

Das Konkordat bezweckt administrative Massnahmen; Meldepflicht, respektive Bewilligungen für den Anbau und den Handel von Hanf mit niedrigem THC-Gehalt. Ziel ist es, höhere administrative Hürden aufzubauen, um den Hanfhandel besser kontrollieren zu können und damit auch indirekt den Drogenhandel einzuschränken.

Bezogen auf den Kanton Freiburg konnte die Kommission feststellen, dass es heute in unserem Kanton keine Hanfläden mehr gibt und dass 2008/2009 lediglich 2,33 Hektaren Hanf angebaut worden sind. In den Jahren 09/10 sank die Anbaufläche gar auf einen Rest von weniger als einer Hektare. Der Hanfanbau ist also in der Zwischenzeit im Kanton Freiburg praktisch verschwunden. So wird denn auch die Anwendung des Konkordats kaum nennenswert neue Arbeit in der Verwaltung auslösen, ist aber ein präventives Mittel, sollten wir in Zukunft im Kanton wieder Probleme mit neuem Handel und Anbau haben.

Die Kommission würde es begrüßen, wenn auch der Kanton Bern dem Konkordat beitreten würde. Eine entsprechende Antwort des Kantons Bern, so wurden wir informiert, steht allerdings aus.

Mit den vorerwähnten Bemerkungen ist die Kommission einstimmig für Annahme der Gesetzesvorlage und somit für den Beitritt des Kantons Freiburg zum Konkordat.

Le Commissaire. Danke zunächst dem Rapporteur und der Kommission für ihre Arbeit. Le Conseil d'Etat est conscient que ce projet de loi ne suscite pas un enthousiasme débordant. Effectivement, la problématique n'est peut-être plus de la même actualité qu'il y a encore quelques années. Toutefois, je me permets de rappeler qu'il s'agit là-aussi d'un problème de sécurité et de droit. Vous vous rappelez peut-être, il y a encore quelques années, qu'il y avait passablement de champs de chanvre cultivés par des paysans qui croyaient être dans la légalité. Cela créait pas mal de jalousies, parce qu'il y avait des paysans qui gagnaient beaucoup et qui se construisaient une grange ou qui achetaient de grosses machines avec le produit de la vente de ce chanvre. Il y a quelques années, j'en ai défendu quelques uns en tant qu'avocat. Il y avait aussi à Fribourg, par exemple, pas mal de magasins de chanvre, à commencer par la rue de Lausanne jusqu'au boulevard de Pérolles, et on ne savait pas s'ils étaient légaux ou non. Alors c'est justement pour avoir une certaine sécurité du droit que les cantons romands ont fait ce concordat. Celui-ci devrait servir à prévenir la violation du droit fédéral et à créer des règles communes sur la culture et le commerce du chanvre. Il faudrait évi-

¹ Message en pp. 1928ss

ter d'avoir un tourisme dans ce domaine-là. Tous les autres cantons romands y ont adhéré et je vous invite à en faire de-même.

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). Ce projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg au concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre permet de mettre des règles communes sur la culture et la commercialisation du chanvre légal. Pour ce qui est du chanvre illégal, possédant plus de 1% de THC, c'est la loi fédérale sur les stupéfiants qui est applicable.

Le groupe démocrate-chrétien va, à l'unanimité, accepter cette loi qui va dans le bon sens et qui permet d'être proactif au profit des services de l'Etat.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Ich möchte hier nur sagen, dass alles Wichtige gesagt worden ist. Ich kann nur noch beifügen, dass ich hoffe, dass jetzt nicht jede und jeder nach Hause geht, auf seinem Balkon genau vier Pflanzen aufzieht. Diese sind jetzt nämlich legal, ab fünf muss man eine Bewilligung verlangen.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention ce projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg au concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre. Malgré un enthousiasme peu débordant, nous sommes entièrement acquis à la cause de ne pas faire bande à part et qu'il est temps aujourd'hui de légiférer de manière coordonnée entre les cantons afin d'obtenir une pratique commune. Le seul moyen actuellement pour lutter contre la culture et le commerce de chanvre est d'ouvrir une enquête pénale et de faire du consommateur un prévenu. Sans diaboliser le chanvre, cette situation est insatisfaisante. Pour rappel, seul le chanvre qui a des effets cannabiques est interdit. Demeure donc la nécessité d'avoir un contrôle sur la culture et le commerce du chanvre, qui doit se limiter au chanvre légal ayant moins de 1% de THC. A ce propos, le groupe libéral-radical déplore un peu l'attitude des autorités fédérales qui ont décidé dès le 1^{er} juillet 2011 de porter de 0,3 à 1% la teneur maximale en THC. Alors assurons-nous que le chanvre est bien ce chanvre-là, d'où cette nécessité d'introduire cette législation de droit administratif qui permet la transparence et un contrôle du caractère licite du commerce ou de la culture du chanvre. La personne qui souhaite cultiver cette plante ou en vendre doit apporter la preuve que l'activité est légale.

Le groupe libéral-radical soutient ce régime d'instauration d'annonce en matière de culture et ce régime d'autorisation pour ce qui est du commerce. Reste à espérer que ce dispositif aura un effet dissuasif et, pourquoi pas encore mieux, préventif! D'autre part, nous savons toutes et tous que Berne reste une importante plaque tournante pour les jeunes de notre région et nous encourageons à continuer les démarches auprès des autorités bernoises pour les inciter vivement à adhérer aussi à ce concordat.

C'est sur ces considérations que le groupe libéral-radical ratifiera à l'unanimité cette loi d'adhésion.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai pas d'intérêt particulier vis-à-vis de ce sujet même si je suis chirurgien. Je remercie le gouvernement pour ce rapport fort intéressant à lire. Je l'ai lu plusieurs fois et l'ai trouvé très bien fait.

En matière de lutte contre la drogue, ce concordat représente un maillon tout de même important – même si on peut regretter un petit peu l'utilité – dans une collaboration intercantonale. Tous ces petits efforts qui sont faits de manière intercantonale sont des pierres pour la construction d'une relation intercantonale encore plus resserrée. Il serait souhaitable que dans la répression d'autres drogues une politique commune au moins romande puisse voir le jour. Et, en ce qui concerne l'adhésion du canton de Berne, il est clair que le canton de Berne, c'est notre bouclier à l'est de la Romandie. Comme l'a souligné ma préopinante, c'est tout de même Berne qui représente une grande plaque tournante, alors si on arrive à gérer également le chanvre sur le canton de Berne, pour nous, ça ne peut être qu'utile.

Le groupe de l'Union démocratique du centre va naturellement voter l'entrée en matière.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Je voudrais ici ne heurter aucune bonne conscience concernant des positions qui pourraient être différentes de la mienne. J'ai toujours combattu cette production de chanvre. Là, je m'insurge encore aujourd'hui contre l'Office fédéral de l'agriculture qui a incité, qui a encouragé les agriculteurs dans les années 1990 à produire du chanvre agricole. A cette époque, le chanvre agricole avait peut-être cette propriété que vous pouviez toucher aisément des paiements directs comme cultivateur, etc. etc. Cependant, de fins malins, de très fins malins ont réussi à introduire dans ce chanvre agricole des graines différentes. Ils plantaient dans leurs champs quelques lignes de chanvre avec un taux de THC qui dépassait les 25 à 30% même si M. Egger, qui est ici présent, va me contredire. Je pense que certains ont fait des paquets de fric sur le dos de la jeunesse et même sur le dos des dealers. Je m'insurge encore une fois sur cette production, qui a été souhaitée et avalisée par l'Office fédéral de l'agriculture. D'ailleurs, pour vous donner une petite idée, le chanvre agricole a plus ou moins disparu de la production de nos cantons. Il reste 3 ha – je crois – sur Vaud, 2 ha sur Berne et environ 1 ha en Suisse alémanique, de ce qu'on connaît exactement. Alors que le monde crève de faim, on incitait les paysans à faire du chanvre, à faire du roseau de Chine, à faire des fleurs, etc. On baisse leurs produits agricoles et on en fait venir d'on ne sait où... C'était un petit peu, dans certaines régions, la «petite Colombie», M. Egger!

Aujourd'hui, cette convention, qui a pour but de contrôler le commerce, la provenance – plus ou moins l'AOC du chanvre – va dans le bon sens. Je fais une petite parenthèse. J'ai téléphoné au chef de la Police cantonale à Berne, parce que j'ai des jeunes de ma région qui ont été pris avec 1–2 sachets de cannabis – bref, de saloperie – dans leur voiture. Ces jeunes-là ont été amendés. On leur a retiré leur permis. On les a débauchés. On leur a mis des amendes qui avoisinent les 3000 à 4000 francs. C'est là-bas, M. Jutzet, – je l'ai

dit au commandant de la Police cantonale de Berne – c'est là-bas, à Bienne – une place tournante – qu'il faut une fois envoyer vos ...fanfarons. Ce ne sont pas les plaques de vélo des gamins qui sortent de l'école secondaire qu'il faut contrôler, mais c'est là-bas, c'est là-bas qu'il faut arrêter ces salopards! Je regrette infiniment.

Le Rapporteur. Ich stelle fest, dass alle Fraktionen die Vorlage unterstützen.

Den geäusserten Wünschen, dass der Kanton Bern auch dem Konkordat beitreten möge, habe ich nichts beizufügen. Ich habe gesagt, dass dies auch in der Kommission zum Ausdruck kam.

Zu den Äusserungen von Herrn Duc betreffend dem Drogenhandel: Das hat eigentlich mit dem Konkordat nichts zu tun. Ich überlasse es Herrn Jutzet, darauf vielleicht eine Antwort zu geben.

Le Commissaire. Je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur soutien à ce projet de loi.

J'espère, avec M^{me} Savary, qu'il y aura effectivement un effet dissuasif et préventif.

En ce qui concerne l'intervention, notamment de M. le Député Duc, il paraît qu'il y a effectivement un problème avec le canton de Berne. C'est au canton de Berne de prendre la décision. Je verrai, mercredi prochain, M. le Regierungsrat, le conseiller exécutif, Christof Neuhaus, dans un autre contexte. Je vais donc lui parler du souhait du canton de Fribourg et de la Suisse romande que Berne adhère aussi pour qu'il n'y ait pas une inégalité de traitement, qu'il n'y ait pas une sorte de tourisme dans ce domaine-là.

Je suis d'accord avec M. le Député Duc que l'Office fédéral de l'agriculture a fait un peu une «course en zigzag». Une fois, on incite, ensuite on dit que c'est interdit! Ce n'est d'ailleurs pas le seul domaine. On ne peut que déplorer cette «course en zigzag».

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. Comme d'habitude, c'est l'article qui fixe effectivement l'adhésion du canton de Fribourg au concordat du 29 octobre 2010.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat prévoit l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 81

A voté non:

Brönnimann (SC, UDC/SVP). Total: 1.

Projet de loi N° 265 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales¹

Rapporteur: **Emanuel Waeber** (UDC/SVP, SE).

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. En 2004, le canton de Fribourg a inscrit dans sa constitution une disposition qui charge

¹ Message en pp. 2072ss.

expressément l'Etat d'encourager l'aide humanitaire, la coopération au développement et le commerce équitable et qui charge l'Etat de favoriser les échanges entre les peuples. Comme cette disposition constitutionnelle n'était pas directement applicable et devait faire l'objet d'une base légale, elle a été approuvée par la Constituante avec 68 voix contre 28 et ensuite par le peuple fribourgeois à 66 voix contre 29. Le présent projet de loi définit le contenu et les modalités d'application de la coopération au développement et de l'aide humanitaire internationales. Il consacre celle-ci comme un élément durable de la politique extérieure du canton et vise à faire connaître et à donner une assise plus large dans les milieux politiques et dans l'opinion publique à la politique cantonale à l'égard des pays en développement et des populations en situation de détresse, de misère et de pauvreté.

An ihrer Sitzung vom 19. September 2011 hat die Kommission beschlossen, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten. Ein entsprechender Rückweisungsantrag wurde mit 9 gegen 2 Stimmen abgelehnt.

Im Rahmen der Diskussion innerhalb der Kommission zeigte sich einzig Artikel 4, Absatz 2 als strittiger Punkt, nämlich die Höhe des jährlich zu sprechenden finanziellen Beitrages. Einen speziellen Dank an die Kommissionssekretärin Frau Marie-Claude Clerc für die gewissenhaft geleistete Arbeit.

Le Commissaire. La coopération internationale relève avant tout de la Confédération. Pourtant, bon nombre de cantons, notamment latins, sont eux-mêmes actifs dans la coopération au développement et l'aide humanitaire. C'est le cas du canton de Fribourg, le rapporteur vient de rappeler notre Constitution de 2004 qui mentionne dans son article 70: «l'Etat encourage l'aide humanitaire, la coopération au développement et le commerce équitable. Il favorise les échanges entre les peuples». Il est bien de rappeler de temps en temps notre loi fondamentale. Le Conseil d'Etat dans son rapport du 15 novembre 2004 au Grand Conseil avait dit que cette disposition constitutionnelle n'était pas directement applicable et qu'il fallait faire une base légale. Jusqu'à aujourd'hui le Conseil d'Etat n'a pas été inactif dans cette matière. Par le biais d'un mandat de prestations, il a chargé Fribourg-Solidaire, la Fédération cantonale des organisations de coopération, organisation faîtière, de gérer une grande partie des projets de coopération soutenus par le canton. De 2007 à 2010, la Chancellerie de l'Etat a été en charge du dossier de la coopération qui a été transféré seulement au début de cette année à la Direction de la sécurité et de la justice. Pour 2011, le budget prévoit un montant de 170 000 francs pour la coopération au développement et le budget que vous allez traiter au mois de novembre prévoit une augmentation de 2%, c'est-à-dire 173 000 francs. De ces 170 000 francs, 115 000 francs sont attribués à Fribourg-Solidaire pour le mandat de prestations. 30 000 francs sont traditionnellement versés chaque année au CICR. A cela s'ajoutent des montants ponctuels parfois importants déclenchés pour l'aide humanitaire comme les 100 000 francs réservés au début de cette année par le Conseil d'Etat sur la proposition de la Direction des finances pour des projets en faveur de Nova Friburgo

ravagée par des graves intempéries. Depuis début mars jusqu'à la mi-mai de cette année, les milieux intéressés ont eu l'occasion de se prononcer sur un avant-projet de loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales mis en consultation par le Conseil d'Etat. L'avant-projet de loi confirme et développe la politique actuelle du canton en la matière. Sa structure correspond largement à la pratique déjà mise en œuvre dans le canton. Lors de la consultation, il y avait beaucoup de partis et d'autres organisations qui sont intervenus, qui ont fait des propositions qu'on a effectivement pris en compte dans une très large mesure. La coopération au développement pour terminer est une tâche transversale. D'autres directions y participent comme la DICS pour les questions de bourses par exemple, ou la DIAF, en invitant des étudiants ou des apprentis d'Afrique à Grangeneuve, mais également la DSAS qui est associée à un projet commun avec d'autres cantons (GE, BE et JU) sous l'égide de la Direction du développement et de la coopération pour développer les soins en santé mentale en Bosnie. Avant de terminer, j'aimerais dire que le Conseil d'Etat s'est penché sur le projet bis, et il va se rallier sur tous les points sauf à l'art. 4 al. 2 auquel il s'oppose.

Veiz Parisima (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien salue la volonté du canton de prendre une part active à la coopération au développement et à l'aide humanitaire internationales. Le projet présenté par le Conseil d'Etat est à la fois concis et équilibré. Notre groupe soutiendra à l'unanimité l'entrée en matière.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). L'article 70 de la Constitution encourageant l'aide humanitaire, la coopération au développement et le commerce équitable par l'Etat a toujours été combattu par les membres de l'UDC siégeant à la Constituante. Malgré cela, après discussion, le groupe de l'Union démocratique du centre, à une petite majorité, acceptera l'entrée en matière.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Les deux membres PLR de la Commission qui ont traité de ce projet de loi, ont proposé le renvoi au gouvernement pour les deux raisons suivantes: la première, le titre repris de la loi fédérale nous semble trop pompeux pour les moyens que le budget peut mettre à disposition et la deuxième, la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales sont des tâches purement confédérales dans le vrai sens du terme. J'aimerais relever en contexte, la situation de notre canton dans le paysage helvétique. Nous avons un PIB en francs par habitant qui se situe à quelque 41 000 francs alors que la moyenne suisse est de plus de 60 000 francs. Nous nous trouvons dans un canton qui doit mettre des moyens importants pour la formation tant professionnelle qu'estudiantine et qui a dernièrement dû refuser de poursuivre ce qu'on offrait aux étudiants migrants, c'est à dire de leur donner des cours accélérés afin qu'ils puissent suivre nos études, notamment à l'Université. La situation actuelle où l'Etat a donné un mandat à Fribourg-Solidaire qui chapeaute toute l'organisation nous paraît être la bonne solution. Nous aurions souhaité que l'aide continue sous sa forme actuelle,

sans une nouvelle loi pour faire la même chose. Cette loi ne pourra d'ailleurs s'appliquer que par des recommandations, tant en ce qui concerne le commerce équitable que des achats de produits certifiés équitables. Monsieur le Commissaire du gouvernement a reproché à juste titre au PLR de n'avoir pas répondu à la consultation et c'est bien parce que les personnes chargées de répondre n'ont pas trouvé de raisons positives à cette nouvelle loi, sinon de répondre à la Constitution. Nous nous sommes aussi demandés si les constituants avaient eu raison d'inscrire ce titre. La majorité du groupe PLR entre en matière, les différents amendements seront discutés et le groupe s'opposera à la modification de l'article 4, al. 2.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Comme l'ont déjà dit mes préopinants, le Conseil d'Etat avait relevé dans son rapport au Grand Conseil du 15 novembre 2004 sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution que cette nouvelle disposition constitutionnelle d'encourager l'aide humanitaire et la coopération au développement, n'était pas directement applicable et devait faire l'objet d'une base légale. C'est aujourd'hui chose faite avec ce projet de loi et c'est tant mieux pour le canton de Fribourg qui rejoint ainsi les autres cantons romands, tels que Genève et Neuchâtel qui disposent d'une loi dans ce domaine. Même si certains députés ont relevé que ce projet de loi ne servait à rien car il existe déjà la loi fédérale du même nom et que l'on pouvait se satisfaire de cette dernière, je leur préciserais qu'en réalité et si l'on parcourt attentivement les articles des deux lois, la loi fédérale parle plus précisément des principes, des buts et de la mise en œuvre de la coopération au développement et de l'aide humanitaire internationales alors que le projet de loi que vous avez sous les yeux mentionne aussi qui en a les compétences et qui se charge des mandats de prestation au niveau cantonal. Ainsi ces deux lois sont donc complémentaires et cette loi cantonale est bien l'expression d'une solidarité avec les pays les plus démunis et en détresse dont les notions et les points importants sont définis à l'article 2 comme par exemple en favorisant les échanges entre les peuples ou en visant à renforcer l'organisation des sociétés civiles comme nous Suisses, Fribourgeois savons bien le faire. Et justement pour soutenir ces pays il faut des moyens et plus particulièrement des moyens financiers. Comme on a pu le lire dans le message, avec son montant de 170 000 francs alloués en 2011 pour la coopération au développement, le canton de Fribourg est à la traîne des cantons romands, quand on sait que Genève a consacré en 2009 plus de 14 millions de francs soit 0,2% de son budget et qu'il souhaite se rapprocher progressivement de l'objectif des 0,7 % recommandés par l'ONU. Le canton de Vaud s'engage lui à hauteur de 1,5 million et surtout le canton du Jura qui a une population 4 fois inférieure au canton de Fribourg s'engage lui à hauteur de 340 000 francs, soit une proportion montant-population 8 fois supérieure au canton de Fribourg. Aussi pour que le canton affiche un tant soit peu d'ambition dans ce domaine, nous avons proposé en commission un amendement à l'article 4 al. 2 pour inscrire un montant de 1 franc au moins par habitant alloué à la coopération au développement. Cela repré-

sentera quelques 280 000 francs par an, montant tout à fait réaliste mais montant très important pour les organisations de coopération qui sont comme vous le savez fédérées dans notre canton au sein de Fribourg-Solidaire. Pour toutes les raisons invoquées, le groupe socialiste soutient à l'unanimité l'entrée en matière du projet bis de la Commission et nous vous convions à en faire de même.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Erst gestern hat Angelina Jolie in Genf die Schweizer Bevölkerung aufgefordert, in ihren Bemühungen für die Flüchtlinge und für die internationale Zusammenarbeit, sprich für die Hilfe an die Länder in schlechteren Bedingungen als wir, nicht nachzulassen.

Ich möchte dem Staatsrat im Namen unserer Fraktion für diesen Gesetzesentwurf ausdrücklich danken. Er entspricht dem Willen des Verfassungsrates und der Freiburger Bevölkerung. Weshalb hat der Verfassungsrat diese Bestimmung in die Verfassung aufgenommen? Ich denke, es war kein Unfall, sondern es war ein klarer Wille, das humanitäre und internationale Engagement unseres Kantons weiterzuführen und es festzuschreiben in unserem Grundgesetz, wenn man so will.

Wir danken auch dem Staatsrat, dass er auf die Bemerkungen aus der Vernehmlassung ausdrücklich eingegangen ist.

Das Gesetz hat zum Ziel, die qualitative und die quantitative Verbesserung der Lebensbedingungen in Ländern, die im Entwicklungsstadium sind, zu verbessern, damit ein besseres Gleichgewicht zwischen armen und reichen Ländern herzustellen und die Bevölkerung unseres Kantons für diese Probleme zu sensibilisieren. Dafür gibt es einen Leistungsauftrag an Solidarisches Freiburg, was wir ausdrücklich begrüßen.

Unsere Fraktion unterstützt den Kommissionsvorschlag, sprich pro Einwohnerin, pro Einwohner des Kantons einen Franken für Entwicklungszusammenarbeit und die humanitäre Hilfe auszugeben. Wir danken ebenfalls dem Staatsrat, dass er den Betrag von 170 000 Franken auf 173 000 Franken im Budget 2012 hinaufgesetzt hat. Wir unterstützen dies. Es ist daran zu erinnern, dass der Bund jeden Betrag, der so gespendet wird, verdoppelt. Also bedeutet jeder Franken, den wir sprechen, einen Franken mehr; sprich: es werden 2 Franken gespendet.

Der zielkonforme Einsatz der Mittel ist mit diesem Gesetz gewährleistet und ich möchte unterstreichen, das Ziel dieses Gesetzes und der Tätigkeit ist Selbsthilfe, sprich Hilfe zur Selbsthilfe. Dass sich die Leute in den ärmeren Regionen unserer Welt selbst helfen können. Ich denke, es ist wichtig, damit der Bevölkerungsdruck, der Migrationsdruck nicht weiter zunimmt, der nicht nur, aber auch aus diesen Ländern kommt.

Ich bitte Sie also, einzutreten, wie wir in unserer Fraktion einstimmig beschlossen haben und den Kommissionsvorschlag zu unterstützen.

Le Rapporteur. Je constate que le Conseil d'Etat soutient le projet bis de la Commission sauf, comme l'a mentionné M. le Commissaire, l'article 4 al 2. Comme l'entrée en matière n'est pas combattue, j'ai terminé.

Le Commissaire. Avec M. le Rapporteur, que je remercie à cette occasion, je constate également que l'entrée en matière n'est pas combattue. Je remercie les intervenantes et les intervenants. Je remercie et salue l'attitude du parti de l'Union démocratique du centre qui s'est toujours opposé à l'article 70 de la Constitution et qui se plie néanmoins devant le vote démocratique et décide majoritairement d'entrer en matière. En ce qui concerne l'intervention de M^{me} la Députée Claudia Cotting, qui est déjà intervenue en séance de commission, peut être qu'il serait bien d'écouter, M^{me} la Députée. Vous parlez d'un titre trop pompeux. Vous l'avez déjà fait. Je croyais qu'en séance de commission je vous avais déjà répondu qu'il y a cinq autres cantons qui ont fait une loi. Je vous ai lu les titres qui sont à peu près les mêmes et je rappelle quand même que le Président de la commission vous a dit que c'est le titre médian de la Constitution fribourgeoise qui parle d'aide humanitaire et de coopération au développement. Je ne vois pas pourquoi ce titre devrait être trop pompeux. Ensuite je prends acte de votre explication sur la raison pour laquelle le parti libéral-radical n'a pas répondu à la consultation. Je pense quand même qu'il est intéressant pour le gouvernement de connaître l'opinion d'un parti gouvernemental, même s'il se distingue de celui du gouvernement. En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Daniel de Roche, je tiens à souligner que chaque franc que le canton de Fribourg investi est doublé par la DDC, par la Confédération avec laquelle on travaille en étroite collaboration. Pour terminer vous avez cité Angéline Jolie, effectivement c'est un nom qui paraît être à la mode puisqu'à Morat-Fribourg c'est aussi un Monsieur Jolly, Stéphane Jolly, jurassien, qui a gagné.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. In Artikel 2, in Absatz 1, Ziffer f schlägt Ihnen die Kommission eine Textanpassung in dem Sinne vor, dass in Ziffer f nur noch der folgende Satz steht: «eine Verbindung mit dem Kanton Freiburg aufweisen» und somit die Streichung von «oder die Realisierung einer für den Kanton typischen Vorgehensweise ermöglichen» zu streichen. Das haben wir in der Kommission etwas Akademisch gefunden. Wir möchten diesen Zusatzsatz streichen.

Ziffer f und Absatz 2: «Die humanitäre Hilfe hat zum Ziel, in Notlagen oder Katastrophen dazu beizutragen, Leben zu retten und Leiden zu lindern.» Naturkatastrophen sind immer natur- oder zivilisationsbedingt, deswegen schlagen wir vor, diesen Zusatz zu streichen.

– Le CE se rallie à la proposition de la commission.

– L'article 2 est modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 3

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Je me suis permis de vous proposer un amendement pour compléter cet article 3. Dans cet article 3, il est précisé à la lettre a: «des contributions financières», je souhaiterais que l'on y rajoute «et matérielles». Je précise que lors d'une catastrophe, on doit aussi accepter du matériel qui serait offert. Par exemple, une fromagerie, un atelier mécanique, des véhicules, un atelier de dentiste ou du matériel médical qui peuvent servir à des pays qui sont en difficulté. Si nous devons payer ce matériel, cela coûtera très cher. Par contre avec une donation et une facture acquittée nous augmentons notre part de participation du canton. Merci de soutenir cet amendement.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Meine Lektüre des Artikels 3 ergibt, dass unter 3b materielle Hilfen eingeschlossen sind. Insofern hätten wir zwischen 3a und 3b eine Redundanz. Ich bin nicht gegen Joe Genouds Vorschlag, aber ich meine, das sei mit 3b schon abgedeckt. Wir haben diese Sache in der Kommission diskutiert und sind zum selben Schluss gekommen, wenn ich mich nicht irre.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Mon préopinant a dit tout ce qu'il fallait dire, le parti socialiste ne soutiendra pas non plus cet amendement qui avait déjà été proposé en commission.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Nous ne nous opposons pas à ce qu'il y ait une contribution matérielle. Cela figure d'ailleurs à la lettre b: des prestations propres ou en nature sont aussi possibles. Comme on ne veut pas faire une redondance on ne soutiendra pas l'amendement de Joe Genoud puisqu'il est déjà prévu à la lettre b.

Le Rapporteur. Comme mentionné à la lettre b: «des prestations propres ou en nature», nous avons déjà cette mention matérielle et pas seulement financière. La commission s'est donc opposée à cette proposition.

Le Commissaire. Cette proposition a déjà été faite; d'abord dans la consultation de l'UDC qui a été très constructive et détaillée et également par le Député Genoud lors de la séance de commission. Le Conseil d'Etat, avec la Commission, pense que c'est inutile. C'est un doublon. C'est une sorte de tautologie puisque le mot matériel se trouve déjà à l'article 3, lettre b. Des prestations propres ou en nature, par exemple des fruits séchés, de la poudre de lait mais aussi d'autres matériels pourront être livrés et fournis en vertu de cette disposition. Le Conseil d'Etat se rallie à la Commission pour rejeter cette proposition.

– Le CE ne se rallie pas à l'amendement Genoud.

– L'amendement Genoud est retiré.

– Adopté.

¹ Proposition de la commission (projet bis) en pp. 2085ss.

ART. 4

Le Rapporteur. Artikel 4, Absatz 2 ist der strittige Punkt, der auch innerhalb der Kommission zu Diskussionen geführt hat. Der Staatsrat schlägt Ihnen vor, wie eingangs erwähnt, dass er jährlich im Budget diesen Betrag vorsieht. Vorgesehen für 2011 waren die 170 000 Franken und im Hinblick auf das Budget 2012 würde er 173 400 Franken vorsehen.

Wie kann das Parlament dieses Geld steuern? Einerseits über die Geschäftsprüfungskommission im Rahmen der Budgetdiskussion und andererseits natürlich auch hier im Parlament ebenfalls im Rahmen der Budgetdiskussion.

Anschliessend schlägt Ihnen die Kommission heute vor, diesen Betrag festzusetzen. Wenn ich den Vergleich machen darf: Auf Bundesebene ist ja dieser Betrag für die Entwicklungshilfe und -zusammenarbeit ja jeweils abhängig vom Bruttoinlandprodukt, ist ein gewisser Prozentsatz davon. Hier lautet der Vorschlag der Kommission, einen Franken pro Einwohnerin, pro Einwohner zur Verfügung zu stellen.

Eine zweite Diskussion befasste sich mit dem Vorschlag, den Betrag ebenfalls in Prozentsätzen anzugeben. Aber wir wären dann mit diesen 170 000 Franken oder 175 000 Franken bei 0,05 Promille bezogen auf das jährliche Budget des Kantons von 3,3 Mia. Franken. Deshalb schlägt Ihnen die Kommission hier vor, diesen Vorschlag von einem Franken pro Einwohnerin, pro Einwohner zu unterstützen.

Zum Absatz 4 schlagen wir eine Anpassung in dem Sinne vor, dass der letzten Satz folgendermassen heisst: «über die verwendeten Mittel und unterstützten Projekte sowie über die Evaluation ihrer Resultate». Dies bedeutet, dass «gestützt auf ihre Evaluation» gestrichen würde. Das ist eher eine grammatikalische Anpassung.

Le Commissaire. En ce qui concerne l'alinéa 4, le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

En ce qui concerne l'alinéa 2, der Staatsrat widersetzt sich diesem Vorschlag aus budget-technischen Gründen. Donc le Conseil d'Etat s'oppose à cette proposition pour des raisons techniques budgétaires et pour éviter de créer un précédent.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). L'alinéa 2 de l'article 4 du projet de loi que nous traitons a été modifié par la commission en allouant un franc au moins par habitant de notre canton à la coopération au développement. Je suis à l'origine de cette proposition. De part mon travail je connais assez bien plusieurs projets que la DDC met en œuvre à travers le monde. Ces projets sont concrets et aident directement les peuples les moins chanceux. Mon idée se veut également la plus concrète possible. Comment faire pour que chaque fribourgeois aie un tout petit peu le sentiment de participer au mieux être de certaines populations les plus vulnérables. Le concret pour moi c'est ce franc symbolique au moins que chacun et chacune versera. Cette contribution représenterait environ 273 000 francs pour cette année. Cette contribution représenterait environ le 0,01% de notre budget. Alors que représentent les 173 400 pré-

vus pour cette année? Ces deux dernières semaines j'ai discuté avec de nombreuses personnes de cet amendement de un franc par habitant. La réaction de toutes ces personnes a été de dire: «Quoi seulement un franc pour la coopération au développement!» Je leur ai rétorqué que c'était déjà au moins un franc. Ce sentiment est réel dans la population et je suis persuadé qu'une très large majorité de fribourgeois et de fribourgeoises y serait favorable. Mesdames et Messieurs les Députés, faisons en sorte que cette volonté populaire se retrouve également au sein de notre assemblée. Etablir une loi pour 173 400 francs, le rapport coût-investissement n'est pas des plus extraordinaire, vous en conviendrez aisément. Je vous invite par conséquent à soutenir cet amendement de la commission d'au moins un franc par habitant.

Veiz Parisima (PDC/CVP, FV). La discussion de un franc par habitant a été discutée sérieusement au sein du groupe PDC. Le groupe PDC était fortement partagé. A une petite majorité il rejette cet amendement justement pour des raisons budgétaires et pour les raisons qu'a évoquées M. le Commissaire du gouvernement. A une bonne minorité elle soutiendra la proposition de l'amendement, en fait le projet bis.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). Permettez-moi de donner l'avis non pas de la Commission des finances et de gestion mais uniquement de son président. Il ne s'agit pas ici de s'exprimer sur la question du bien fondé du principe de la justification ou non des 170 000 francs, respectivement du franc par habitant, ni de savoir si cela est une dépense honorable ou pas. La question n'est pas là. La proposition de la commission de prévoir un franc par habitant n'est pas acceptable, cela a été dit par le Commissaire du gouvernement. En tant que Président de la CFG, je vous incite à suivre la position du Conseil d'Etat pour la simple et bonne raison qu'au-delà de la question du précédent, au-delà de la question, je dirais de principe, il n'est pas pensable dans l'établissement du budget cantonal de rajouter une contrainte supplémentaire, une complication de plus dans le cadre des discussions budgétaires notamment au niveau du Conseil d'Etat. Cela aurait pour conséquence, si on acceptait cette proposition, de figer un montant dans le budget et cela à mon sens ce n'est pas acceptable. Il est important de laisser de la marge de manœuvre au Conseil d'Etat dans le cadre des lectures successives du budget pour qu'il puisse nous présenter un budget qui respecte certains principes. Il y a tout d'abord le principe de l'équilibre et on aura l'occasion d'en parler en novembre. Il y a aussi le principe du respect de certaines proportions, notamment au niveau des subventions. C'est quelque chose qui est déjà suffisamment difficile à tenir et qui sera de plus en plus difficile à respecter ces prochaines années. C'est la raison pour laquelle je vous incite à accepter la proposition du Conseil d'Etat.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Angelina Jolie ist nicht nur schön und ihr Namensvetter gewinnt Murten–Freiburg, sondern sie spielt auch Lara Croft als Ritterin im Kampf gegen das Böse. Ausserdem hat sie

sieben adoptierte Kinder unter anderem aus der dritten Welt, respektive aus den Ländern, die im Entwicklungsstadium sind.

Es geht um 100 000 Franken. Herr Kuenlin, Sie wollen mir nicht sagen, dass das das Budget von 3 Mia. Franken aus dem Gleichgewicht werfen wird. Ich kann mit der Aussage einverstanden sein, dass wir hier einen Präzedenzfall schaffen. Aber wir müssen, wir sollten diesen Betrag erhöhen.

Herr Waeber, ich bin mit Ihrer Aussage nicht einverstanden: Hier in diesem Plenum haben wir sehr wenig bis gar keinen Einfluss mehr auf das Budget. Insofern möchte ich die Geschäfts- und Finanzprüfungskommission wirklich bitten, dass dieser Betrag mindestens für 2012 auf 173 000 Franken bleibt. Wenn Sie unseren Vorschlag annehmen, wäre er bei 273 000 oder 270 000 Franken. Das sind 100 000 Franken mehr, das ist wirklich sehr wenig. Ich denke nicht, dass insofern diese Argumente der Geschäftsprüfungskommission stichhaltig sind.

Wenn es mehr Geld gibt, (denn es ist nicht nur ein Franken, sondern mindestens ein Franken), wenn wir also einen Mindestbeitrag festsetzen, gibt es immer noch Spielraum, aber gegen oben, nicht gegen unten. Ich denke, das ist ein gutes Argument für das Projekt der Kommission.

Ich möchte noch etwas anderes sagen: Ich meine, es ist wichtig, dass wir aufholen. Man redet immer davon, dass Freiburg eine Steuerhölle sei; dass wir sehr hohe Steuern haben. Ich denke nicht, dass dieser Betrag einen Einfluss auf unseren Steuersatz hat. Wir sind aber an zweitletzter Stelle in der Rangliste der Kantone der Romandie betreffend der Entwicklungszusammenarbeit und der humanitären Hilfe. Ich möchte sehr bitten, dass wir versuchen, von diesem zweitletzten Platz wegzukommen.

Genau so, wie andere hier drinnen dafür plädieren, dass wir von unserem letzten Plätzen punkto Steuern wegkommen. Wir sind in einem Wettbewerb, das sagen wir immer, lasst uns in diesem humanitären Wettbewerb aufholen, auf dass wir nicht nur als Schweizerinnen und Schweizer und als Freiburgerinnen, Freiburger Murten-Freiburg gewinnen, sondern auch an Ansehen in unserem Land betreffend humanitärer Hilfe und Entwicklungszusammenarbeit.

Genoud Joe (*UDC/SVP, VE*). Tout a déjà été dit par M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet. Arrêtons de toujours prendre x francs par habitant, c'est trop facile. On entend toujours cela: il faut prendre en augmentant la part prise par habitant. Laissons le Conseil d'Etat faire des propositions lors du budget. C'est très important. Le groupe UDC fait confiance au Conseil d'Etat et soutiendra la version du Conseil d'Etat.

Ackermann André (*PDC/CVP, SC*). J'interviens ici à titre personnel pour soutenir la proposition de la commission et vous inciter à faire de même. Accepter de fixer un montant minimal de un franc par habitant est un geste symbolique qui montrerait que l'on ne s'est pas limité à faire une nouvelle loi pour remplir une mission constitutionnelle mais que notre canton est vraiment déterminé à soutenir l'aide au développe-

ment. J'aimerais rappeler ici que l'aide au développement est le moyen le plus naturel, le plus efficace et finalement le plus humain de prévenir des problèmes liés à la migration. M. le Commissaire nous a expliqué en commission parlementaire que de bons projets ne peuvent pas être soutenus par manque de moyens. Rappelons aussi que ces projets sont souvent en relation étroite avec notre savoir faire fribourgeois et que cela peut induire aussi dans le futur des effets intéressants pour notre canton. Accepter un montant minimal de un franc par habitant provoquerait un coût supplémentaire de l'ordre de 100 000 francs par année. Cela reste donc bien modeste. Certains collègues ont fait des comparaisons intercantionales. J'aimerais ici dire à titre de comparaison que la ville de Fribourg consacre un montant de 80 000 francs par année au développement, donc proportionnellement beaucoup plus que ce le canton mettrait même en acceptant le montant de un franc par habitant. Je dois dire que j'ai beaucoup de peine à accepter et à admettre les arguments invoqués par le Conseil d'Etat, j'ai dit le Conseil d'Etat et pas par M. le Commissaire, concernant ce formalisme budgétaire et par M. le deuxième Vice-président. J'ai l'impression que ce sont de faux arguments qui veulent justifier une position. Ce ne sont pas des arguments de fond. Ce sont des arguments formels que j'ai beaucoup de peine personnellement à accepter. Je vous invite à avoir un peu de courage et de voter la proposition de la commission.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Juste quelques points encore pour vous convaincre de soutenir ce au moins un franc par habitant à la coopération au développement. En effet, plus le canton de Fribourg donnera pour des organisations de coopération fédérées par Fribourg-Solidaire, plus la DDC contribuera à leur soutien aussi. On sait que plus on contribue à aider les pays dans le besoin, plus on diminue leur émigration, donc aussi l'immigration chez nous. Il est donc très important d'allouer et d'inscrire ce au moins un franc par habitant. Je vous donne juste quelques exemples pour vous montrer ce qu'est un franc par habitant.

Un franc par habitant, Mesdames et Messieurs, c'est un croissant – ça vaut même plus –, c'est une pomme par année ou c'est une branche de chocolat, Caillers en l'occurrence, on pourrait dire aussi Villars, le chocolat que nous les Fribourgeois connaissons très bien. Ces éléments qui nous font toujours plaisir mais qui ne sont pas des plaisirs pour les habitants des pays en voie de développement ou des pays nécessiteux. Pour eux, ce sont des nécessités, des nécessités pour pouvoir vivre. Quand on sait que, par exemple, Madagascar produit du chocolat que nous, le canton de Fribourg, soit la fabrique Villars et la fabrique Caillers, utilisons pour faire ces branches, il est donc très important de mettre ce un franc par habitant alloué à la coopération.

Pour les raisons invoquées, je vous invite sincèrement à soutenir cet alinéa avec la commission: «il inscrit chaque année au budget le montant de un franc au moins par habitant alloué à la coopération au développement».

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Dans son introduction, M. le Commissaire du Gouvernement a remercié le

groupe de l'Union démocratique du centre, malgré son opposition dans le cadre des discussions de la Constituante sur cet article, d'avoir accepté ce nouveau projet de loi. Je peux tout à fait comprendre cette prise de position, mais je me suis fait la réflexion suivante ce matin. Premièrement, M^{me} Cotting a dit aussi que cet article de la Constitution était quelque part remis en question. Je me suis fait la réflexion en réécoutant le serment qu'ont prêté les deux personnes que nous avons élues lors de cette session, que nous avons tous prononcé ici, en disant que nous sommes là pour faire respecter la Constitution et y être fidèles. Donc, il ne s'agit pas de savoir si un article constitutionnel est bien-fondé. Si nous étions contre au moment où il a été discuté, la Constitution fribourgeoise est dorénavant valable pour tous et en premier lieu pour les députés que nous sommes.

Deuxièmement, si la Constitution implique, par son article 40, de faire une loi, je crois qu'il est logique de la faire. Je sais que le Service de législation a aussi relevé que si nous faisons une loi d'importance pour un article constitutionnel, il faut également donner des moyens à cette loi. Cela me paraît tout à fait normal. Nous sommes en train maintenant de parler de montants qui sont des montants extrêmement faibles. J'aimerais, par rapport à ce montant, dire à ma collègue Claudia Cotting qu'effectivement le canton de Fribourg est, au niveau du revenu par habitant, etc. inférieur à la moyenne de la Confédération et est le dernier, avant-dernier, etc., mais je crois que le canton de Fribourg est aussi, et prenons simplement l'ensemble des cantons, un des seuls qui n'a pas un certain nombre de milliards de dettes, mais qui a un certain nombre de millions, 800 à peu près, de fortune. Je crois que par rapport à ça, nous pouvons consacrer la bagatelle, et je pèse mon mot, de 100 000 francs supplémentaires pour cette aide au développement. Et là, je rejoins ce qui a été dit par les préopinants; je crois que nous avons des frais énormes par rapport au travail que nous devons faire avec l'immigration au sein de notre pays et si nous pouvons aider les gens à vivre plus heureux là où ils sont, alors c'est nécessaire.

Troisièmement, je réfute complètement l'argument de M. le deuxième Vice-Président sur les questions budgétaires, qui affirme qu'on crée un précédent. Je vous demande combien de dizaines de millions de subventions avons-nous qui nous lient déjà au niveau du budget du canton. Je crois qu'il faut être raisonnable dans ce domaine-là. Si nous faisons ce petit effort de 100 000 francs, n'oublions pas qu'il sera doublé par la Confédération et que ça fera 200 000 francs de plus que nous donnerons à des projets qui sont vitaux. Je vous remercie de soutenir la proposition de la commission.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). L'orthodoxie budgétaire et financière ne nous permet pas une telle disposition dans une loi. Alors qu'on se comprenne bien, personne n'a dit qu'il fallait mettre 100 000 francs de moins. On veut juste laisser la possibilité au Conseil d'Etat de mettre ce qu'il peut mettre et ce qu'il entend mettre dans son budget. On discutera de ces montants lorsque les budgets seront soumis au Grand Conseil et on ne s'oppose pas à ce que le budget soit augmenté,

on s'oppose à ce que la disposition soit inscrite dans la loi. On ne veut pas qu'un montant soit inscrit dans la loi. Les montants par habitant existent par exemple dans la LASoc, dans la loi pour le SPE, où les communes mettent 12 ou 15 francs par habitant. Ce sont des montants qui ne sont pas dans la loi mais qui sont discutés chaque année par le Conseil d'Etat selon les besoins.

Donc, le groupe libéral-radical s'opposera à cette disposition afin qu'elle n'apparaisse pas comme telle, mais ce n'est pas une raison pour ne pas mettre un montant supplémentaire au budget.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Figurer un montant dans un budget est dangereux. A mon avis, c'est un non-sens en termes de gestion budgétaire. Finalement pourquoi ne pas mettre, allez allons-y, 50% pour la formation dans nos budgets, 40% pour l'agriculture, 10% pour la justice ou la santé et je ne sais quoi. Là on fige tous les montants et c'est terminé, nous n'avons plus aucune marge de manoeuvre. Je pense qu'aujourd'hui, mettre un montant dans un budget, aussi petit soit-il, est très très dangereux parce qu'on crée un précédent qui pourrait ensuite amener à d'autres choses. Aujourd'hui, restons-en à la version du Conseil d'Etat comme le commissaire du Gouvernement nous le dit. Restons-en à cette version-là.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Contrairement à ce que vient d'affirmer M. Hunziker, je pense tout de même qu'à partir du moment où dans un dossier nous partons quasiment du néant, il est logique d'en fixer au moins une base minimale. La deuxième chose que j'aimerais ajouter comme information, puisqu'on a cité la Ville de Fribourg comme étant, je l'espère, un exemple que vous allez suivre et vous devinerez dans quel sens j'irai voter, c'est de rajouter le fait que, dans le cadre des Services industriels de la Ville de Fribourg, pour rajouter ces éléments, eh bien le Conseil général a accepté de renoncer à un centime de diminution de son tarif pour le consacrer à des projets qui permettent d'alimenter, si vous permettez cette expression, certains projets qui sont liés à l'alimentation en eau dans les pays sous-développés.

Dernier argument: je vous rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de voter un principe qui doit être à mon avis poursuivi par bien des partis dans la mesure où finalement l'aide au développement c'est aussi une manière de lutter contre ce que certains considèrent comme un envahissement.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). J'aimerais juste répondre à deux interventions de ma gauche. M^{me} Cotting, on vit dans l'air de l'hétérodoxie. Il n'y a plus d'orthodoxie, ce qui veut dire qu'il y a une liberté de décision et de choix et nous sommes face à un choix qu'on peut faire.

A M. Hunziker, on ne fige pas, on ne fixe pas, on dit qu'il y a un minimum, ce qui veut dire vers le haut. Il y a donc toute la liberté possible. Nous avons ainsi toute la marge de manoeuvre mais nous lui donnons une direction, c'est tout. Je vous invite à suivre la commission.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). La déclaration des droits de l'homme dit que les hommes sont libres et égaux en droits et l'autre disait que certains sont moins égaux. Je me permets de vous demander, je pense d'ailleurs avoir la réponse, si certains d'entre vous ont déjà imaginé ou ont déjà déposé une demande d'asile dans un autre pays. Je pense que personne ne l'a fait parmi nous et il y a certainement une raison à ça, c'est parce que nous vivons dans la partie du monde où les gens sont plus égaux que d'autres et que nous n'aurions aucun intérêt à le faire. Nous aurions peu de chance de trouver mieux par rapport au confort qui est le nôtre. Je vous demande ici de défendre ceux qui pourraient imaginer recevoir un mieux, que ce soit chez eux ou chez nous. Je crois que nous avons un devoir, dans un monde qui est globalisé, qui est d'instaurer une solidarité mondiale. Il en va non seulement de l'aide qu'on donne l'impression d'apporter, mais il en va d'un équilibre planétaire aussi. Je crois que c'est une chose qui est absolument centrale et je vais vous inviter bien sûr à rejoindre la position de la commission pour que ceux qui sont moins égaux soient un tout petit peu, mais vraiment très très modestement, aidés par nous. Je vais vous livrer deux dates encore: 2011, c'est-à-dire cette année, et 2761, ça nous projette dans la deuxième partie du troisième millénaire. 2761, c'était si on divisait le surcoût de la route de contournement de Bulle par le montant de 100 000 francs qui est demandé en plus aujourd'hui, la date à laquelle on aurait fini de payer ces 100 000 francs par année, 750 ans très exactement.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Cela fait un moment que nous suivons cette discussion et je le dis tout à fait à titre personnel, je crois qu'il y a quand même des exemples qui ont été donnés dans ce plénum qui ne sont en tout cas pas à suivre. Mais, à titre personnel, je dirais aussi, parce que je peux tout à fait comprendre l'amendement de mon collègue Repond, qu'en lisant cet article tellement discuté, on donne aussi la possibilité au Conseil d'Etat d'être plus généreux que ce que vous demandez, un franc par habitant. Raison pour laquelle je soutiendrai la version du Conseil d'Etat.

Le Rapporteur. Ich stelle fest, dass die Meinungen über die finanziellen Beiträge, die auf dem Vorschlag des Staatsrates oder der Kommission basieren, auseinanderdriften. Die Diskussion ist sehr heftig. Ich bin erstaunt darüber, wenn ich an die Beträge von 170 000 Franken beziehungsweise 270 000 Franken denke. Über die technische Machbarkeit betreffend des Budgetierungsprozesses kann ich mich nicht äussern. Betreffend dem Vorschlag der Kommission empfehle ich Ihnen, diesen zu unterstützen, der eben diesen Franken pro Einwohnerin, pro Einwohner vorsieht.

Le Commissaire. Je vous remercie pour cette discussion que je considère comme très bonne et engagée. Je crois que les arguments sont connus et les opinions sont faites. J'aimerais simplement souligner ce qu'a dit M. le Député Ackermann, je crois qu'il mérite d'être dit que Fribourg-Solidaire, qui est l'organisation faitière d'une vingtaine d'organisations fribourgeoises, je

pense à Le Pont, je pense à Caritas et d'autres, qui sont actives dans le domaine de la coopération et qui ont de bons projets et pour lesquelles un peu plus d'argent serait très bien accueilli. Maintenant, est-ce qu'il faut le faire par ce biais-là ou par un autre? Je répète que le Conseil d'Etat s'oppose à la commission pour des raisons techniques budgétaires.

– Le CE ne se rallie pas à la proposition de la commission concernant l'art. 4 al. 2.

– Au vote, la proposition de la commission concernant l'art. 4 al. 2 est refusée par 49 voix contre 47 pour la version initiale du CE. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP). *Total: 47.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

Se sont abstenus:

Ducotterd (SC, PDC/CVP). *Total: 1.*

– L'article 4 al. 2 est adopté selon la version du CE.

– Le CE se rallie à la proposition de la commission concernant l'art. 4 al. 4.

– L'article 4 al. 4 est modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

¹ Proposition de la commission (projet bis) en pp. 2085ss.

ART. 5

– Adopté.

ART. 6

Le Rapporteur. A l'article 6 al. 2, la commission estime que la compétence pour octroyer des montants jusqu'à 10 000 francs sera liée par cas et pas globalement, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'inscrire le texte «il est compétent pour octroyer les montants jusqu'à 10 000 francs par cas».

– Le CE se rallie à la proposition de la commission.

– L'article 6 est modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 7

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat règlera les critères, la composition et les mandats de cette commission dans une ordonnance.

– Adopté.

ART. 8 ET 9

– Adoptés.

ART. 10

Le Rapporteur. A l'article 10 al. 1 dernière phrase, ces institutions doivent y contribuer par des prestations «adéquates». La commission vous propose de mettre des prestations «appropriées» à la place.

– Le CE se rallie à la proposition de la commission.

– L'article 10 est modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 11

– Adopté.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 3

– Confirmation de la première lecture.

ART. 4 À 7

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Je maintiens la formulation que j'ai faite en commission, à savoir au moins un franc par habitant alloué à la coopération et au développement.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Je suis peut être ici un des rares qui a eu le privilège et la chance de travailler et qui travaille encore dans le tiers monde avec des

deniers publics. Effectivement dans mon engagement en Amérique latine et en Asie – actuellement je travaille pour la Confédération – je peux vous parler de la qualité de la coopération suisse au niveau fédéral et au niveau des cantons. Je pense que c'est une chose qu'on doit absolument soutenir. Il en va aussi de nos valeurs judéo-chrétiennes, et de partage de solidarité, je pense que notre décision aujourd'hui a des conséquences. Un autre élément que j'aimerais mentionner, ce sont les prises de position des différents partis qui se sont opposés à la formulation pour des raisons formelles, ce qu'on pourrait à la limite comprendre. Ce qui me surprend c'est que je n'ai pas entendu de leur part une prise de position sur le fait qu'ils étaient favorables au montant alloué. Je n'ai pas entendu d'engagements politiques clairs à ce sujet. Je pense que ce serait de bon aloi.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). En commission, l'amendement à l'art. 4 al. 2 que j'ai proposé a aussi été refusé en première lecture. Après réflexion, certains d'entre nous dans la commission ont changé leur vote. J'espère que ce parlement en fera de même.

– Au vote, la proposition de la commission concernant l'art. 4 al. 2 est refusée par 50 voix contre 48 pour la version initiale du CE. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP). Total: 48.

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Eitter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/

¹ Proposition de la commission (projet bis) en pp. 2085ss.

SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 50.*

– Confirmation de la première lecture.

ART. 8 à 10

– Confirmation de la première lecture.

ART. 11, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 84 voix contre 3. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glargon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 84.*

Ont voté non:

Chassot (SC, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 8.*

Postulat P2087.11 Nicole Lehner-Gigon/ Bernadette Hänni-Fischer (étude de la couverture médicale de premier recours dans le canton)¹

Prise en considération

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). J'en ai fait l'expérience l'hiver passé à la faveur d'une angine carabinière. Trouver rapidement un médecin dans mon district relève du parcours du combattant. Et pourtant, j'ai un médecin de famille! Malheureusement, ce jour-là, il avait déjà trop de patients. J'ai fini par pouvoir être reçue par un médecin de garde mais ces démarches m'ont occupée plus d'une demi-journée. J'ai appris depuis que mon expérience n'était pas isolée parce que l'accès à un médecin de premier recours ou à de petites urgences n'est plus garanti pour les habitants de tout le canton, plus particulièrement ceux des régions périphériques. Les causes de cette pénurie sont décrites dans ce postulat et reconnues par le Conseil d'Etat dans ses réponses à plusieurs interventions parlementaires qui traitaient des mêmes problèmes ces dernières années. Il faut se rendre à l'évidence, le modèle du médecin généraliste de premier recours, dans un cabinet privé équipé d'un appareil de radiologie et d'un laboratoire, ne répond plus du tout aux besoins des patients, ni à ceux des jeunes médecins, qui ont d'autres aspirations pour leur vie professionnelle que leurs aînés et qui ne sont en tout cas pas encouragés à investir par les tarifs pratiqués par Tarmed à l'égard de la médecine généraliste. Du côté des patients, les habitudes changent aussi. Les rythmes de vie actuelle poussent de plus en plus de personnes à ne plus avoir de médecin de premier recours et à se rendre dans un service d'urgence en cas de besoin. Il est donc urgent de réfléchir à d'autres formes d'offre qui assureront la continuité d'une couverture médicale correcte de premier recours et de petites urgences. Je suis reconnaissante au Conseil d'Etat d'avoir examiné ce postulat avec bienveillance et d'y donner suite dans un rapport.

Les membres du groupe national de travail, organisé par l'Office fédéral de la santé publique sur le thème «Nouveau modèle de soins pour la médecine de premier recours» – dont le canton de Fribourg fait partie – ont déjà livré quelques pistes de réflexion décrites dans la réponse du Conseil d'Etat au postulat P2071.10 des députés feu Moritz Boschung-Vonlanthen et Katharina Thalmann-Bolz. Trois formes d'intervention sont d'ores et déjà discutées et évaluées pour soutenir de jeunes médecins généralistes qui souhaiteraient s'installer en cabinet privé dans des régions périphériques. Les auteurs du postulat qui nous occupe aujourd'hui sont d'avis que des aides qui visent à maintenir des cabinets privés sur le modèle pratiqué ces dernières générations ne sont pas adéquates. Ils souhaitent plutôt que les propositions aillent dans le sens d'une adaptation de l'offre médicale adaptée aux besoins actuels. C'est pourquoi, ils proposaient l'exemple de la permanence médicale développée sur le site de Meyriez-Morat comme modèle possible.

¹ Déposé et développé le 24 mars 2011, BGC mars p. 734; réponse du Conseil d'Etat le 16 août 2011.

En tout état de cause, ce postulat permettra de réfléchir à des solutions et je vous remercie de l'accepter.

Bulliard Christine (*PDC/CVP, SE*). Les députées Nicole Lehner et Bernadette Hänni se soucient dans leur postulat de la couverture médicale de premier recours qui ne va plus être garanti pour tous les habitants du canton. Il y a quatre ans, Markus Bapst et moi-même avons également déposé un postulat sur la médecine de premier recours et le rapport qui nous avait été soumis ne nous avait satisfait que moyennement. Plus tard, Katharina Thalmann-Bolz et feu Moritz Boschung ont incité le Conseil d'Etat à étudier la promotion des cabinets de groupe, postulat qui va dans le même sens que l'intervention des deux députées. Le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat qui nous est soumis et d'y répondre dans le rapport Thalmann/Boschung.

Le groupe démocrate-chrétien partage cet avis. J'aimerais juste rajouter que dans la discussion animée sur la politique de la santé, qui est actuellement en cours, il est primordial d'avancer dans ce dossier et de le suivre.

Feldmann Christiane (*PLR/FDP, LA*). Der Freisinnig-demokratischen Fraktion ist die medizinische Grundversorgung auch sehr wichtig.

Die Sorge um den bevorstehenden Hausärztinnen- und Hausärztemangel wurde jedoch in diesem Saal schon einige Male behandelt. Die zuständige Staatsrätin hat auch verschiedene Handlungsfelder aufgezeigt. Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist der Auffassung, dass verschiedene Massnahmen nötig sein werden, um die Versorgung zu gewährleisten. Dies muss aber in enger Zusammenarbeit mit der Ärztinnen- und Ärztesgesellschaft geschehen.

Was wir eindeutig nicht brauchen, ist eine neue Studie. Die Postulantinnen rennen offene Türen ein. So spielt es keine Rolle, ob das Postulat angenommen wird oder nicht. Ein Bericht wurde schon vom Grosse Rat in Auftrag gegeben und die Evaluation der Permanence des Standortes Meyriez des Freiburger Spitals wurde uns von Frau Staatsrätin Demierre auch schon in Aussicht gestellt.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). J'ai un intérêt tout à fait évident dans ce sujet. Quand ce sujet a été discuté au sein du groupe de l'Union démocratique du centre, on était extrêmement partagé pour savoir si on voulait rejeter ce postulat ou l'accepter parce qu'on estimait que ce papier ne faisait qu'un papier de plus dans ce domaine. Or cela fait bientôt dix ans que je cavale pour vous expliquer qu'en périphérie on a un manque évident de médecins. Je pense que M^{me} la Commissaire du gouvernement a cerné le problème et qu'elle va certainement nous donner des pistes dans ce domaine.

Ce que je proposerais personnellement, c'est de ne pas faire de la médecine d'Etat avec ces permanences. Il faut bien distinguer la médecine indépendante et la médecine d'Etat. Dans le domaine de la médecine d'Etat, je pense qu'il serait judicieux de développer déjà ce qui existe. Nous avons quand même dans le canton une réticulation du réseau hospitalier fribourgeois. Dans ce domaine, pratiquement dans tous les districts, il existe un noyau médical d'hôpitaux publics. Je pense que

c'est dans ce domaine-là qu'il faudrait développer un petit peu le sujet. Je ne sais pas où a été M^{me} Lehner mais je pense que, habitant dans son district, elle aurait pu aussi aller aux urgences de l'hôpital le plus proche. Souvent, c'est le dernier recours possible. Bien sûr, il y a des temps d'attente mais je pense qu'en développant un peu mieux le service des urgences des hôpitaux existants, on arriverait peut-être à trouver une solution pas trop coûteuse.

En ce qui concerne la permanence de Meyriez, c'est une institution qui est tout à fait bonne; je l'ai visitée. C'est une bonne institution mais qui est issue de la fermeture de l'hôpital de Meyriez, il ne faut pas l'oublier! Je pense que le groupe de l'Union démocratique du centre, du bout des lèvres, va accepter ce postulat, qui n'est qu'une goutte de plus dans la mare aux canards!

Aeby-Egger Nicole (*ACG/MLB, SC*). Vous verrez que je n'ai pas tout à fait les mêmes idées que mon collègue, M. Zadory. Ce postulat, pour moi, est important parce que, en effet, tout le monde a été confronté de près ou de loin à devoir avoir besoin d'une consultation et de ne pas pouvoir avoir de solution et de finir dans un service d'urgence; et c'est là que je ne suis pas d'accord! En effet, si toutes les personnes qui ont besoin d'une consultation débarquent aux urgences, cela encombre les urgences et les services d'urgence ne sont pas faits pour des consultations. Il est donc important qu'une organisation soit créée, qui permette aux médecins de pouvoir avoir aussi des permanences dans une structure, que ce ne soit pas tous les cabinets qui doivent faire ça à tour de rôle, et qui puisse aussi soulager des urgences.

Donc, il est important de faire cette étude et notre groupe soutient à l'unanimité ce postulat.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). In Meyriez im Seebezirk haben wir nicht mehr das regionale Spital von früher: Keine Geburtenabteilung, keine Gynäkologie, keine Chirurgie mehr. Dafür haben wir mit einer grossen Geriatrie-Abteilung, einigen Akutbetten und einigen Palliativbetten eine kantonale Aufgabe übernommen.

Wir haben aber auch die Permanence, welche die regionalen Bedürfnisse deckt. Das Personal aller dieser Bereiche arbeitet idealerweise zusammen, Synergien werden genutzt. Die Permanence ist bei der Bevölkerung sehr beliebt, es ist davon auszugehen, dass eine Einrichtung wie die Permanence in Meyriez immer wichtiger wird, je mehr Hausärztinnen und Hausärzte wegen Pensionierung oder wegen Mangel an jungen Ärztinnen und Ärzten, für die die Eröffnung einer eigenen Praxis kaum mehr attraktiv erscheint, wegfallen. Alleine in Murten werden in nächster Zeit zwei Hausärzte wegfallen, zwei Kinderärzte praktizieren nicht mehr oder nur noch während ganz kurzer Zeit.

La permanence offre 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 la présence d'un médecin et d'assistants pour les urgences mais aussi pour une médecine généraliste. Cette permanence est là pour la population de la région aussi les samedis et les dimanches. Ce modèle se révèle très attractif pour les professionnels de la médecine et dans les soins. Il faut relever que pour des médecins

assistants, cette participation au service est extrêmement intéressante pour se plonger dans tous les aspects de leur profession. Elle est attractive pour les jeunes médecins qui souhaitent concilier vie professionnelle et vie familiale dans une profession qui se féminise. Le médecin de premier recours est un des éléments essentiels de la prise en charge sanitaire des Fribourgeois et des Fribourgeoises. Cette permanence de Meyriez peut satisfaire à cette demande.

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'évaluer les différentes possibilités, des solutions efficaces et surtout aussi des solutions de combinaisons entre des structures privées et des structures publiques.

Je vous remercie d'accepter ce postulat à l'instar du Conseil d'Etat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat partage les préoccupations exprimées par les députées Nicole Lehner et Bernardette Hänni, qui se joignent aux préoccupations qu'avaient déjà exprimées M^{me} Bulliard, M. Bapst, M. Boschung et M^{me} Thalmann-Bolz.

Nous sommes actuellement en train de travailler sur le rapport pour répondre au postulat de M. Boschung et de M^{me} Thalmann. Nous devons effectivement créer des conditions cadres qui invitent les médecins généralistes à venir s'installer dans le canton de Fribourg. Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que les jeunes médecins, effectivement, ne souhaitent pas venir dans les périphéries et préfèrent très souvent l'activité hospitalière, qui leur permet de concilier vie professionnelle et vie familiale. Effectivement, je pense que le modèle d'un médecin seul dans son cabinet est certainement un modèle qui sera difficile pour ces prochaines années. On est plutôt sur des modèles de cabinet de groupe où plusieurs médecins s'installent pour pouvoir répondre à la demande de la population. Ça peut aussi être plusieurs médecins de différentes spécialisations.

Nous devons également donner envie aux étudiants en médecine de choisir cette profession de généraliste et de revenir dans le canton de Fribourg. Pour ceci, nous avons déjà mis en place deux mesures, d'une part, c'est la création de la troisième année de médecine qui est extrêmement importante puisqu'il y a tout un enseignement auprès du lit des malades qui se fait dans nos hôpitaux; cela permet là déjà de présenter nos hôpitaux du canton à ces étudiants. D'autre part, il y a également les assistanats en cabinet. Depuis cette année, nous avons quatre places pour des jeunes médecins assistants qui vont se former auprès de médecins de premier recours. C'est une mesure qui sera encore développée parce qu'il y a un très vif succès. On a vraiment un intérêt. Là, c'est vraiment une façon de rendre très attractive cette profession de généraliste.

Nous sommes de même en train de travailler sur d'autres projets. Nous sommes à bout touchant avec le projet d'urgences pré-hospitalières qui va être mis très prochainement en consultation. Là, c'est la consultation d'un SMUR cantonal avec aussi un tri par téléphone qui permettra d'alléger la charge des services de garde pour les médecins de premier recours; c'est aussi un élément important. Nos médecins de premier recours sont surchargés par ces services de garde.

Nous sommes également à bout touchant avec un projet en collaboration avec la Société de médecine du canton de Fribourg pour créer des services de garde de médecins de premier recours dans nos hôpitaux. Là, j'espère qu'on pourra finaliser prochainement un projet, certainement à l'Hôpital cantonal et à Riaz.

Nous sommes également en train de finaliser des réflexions sur des incitations financières ou des garanties. Il faut que quelques variantes financières soient étudiées dans ce domaine-là. Ensuite, par la reprise des services de garde la nuit et le week-end dans maintenant presque tous les districts, nous avons déjà allégé, là-aussi, la charge des médecins de garde.

Enfin, la Direction est prête à soutenir des tarifs différenciés. Je vous rappelle que pour la valeur du point Tarmed, ce sont les prestataires avec les assureurs qui fixent les tarifs de Tarmed. Une des pistes qui devrait être analysée est certainement un tarif revalorisant cette profession de médecin généraliste mais là le dossier est dans les mains des professionnels.

Concernant la permanence de Meyriez, effectivement, elle a un énorme succès. L'évaluation est en phase finale. Nous allons regarder maintenant dans quelle mesure ce modèle de Meyriez peut être implanté dans d'autres districts. La réponse est-elle le projet que nous avons avec la Société de médecine dans certains hôpitaux ou est-ce un autre modèle encore? Là, nous vous présenterons le rapport à ces postulats dans le début de l'année 2012. A ce moment-là, dans le cadre du plénum, nous aurons l'occasion de vous présenter les réflexions qui ont été faites.

J'aimerais juste terminer en vous disant que 50% des personnes qui s'adressent à nos services d'urgence n'ont pas de médecin de premier recours. C'est pour nous un constat qui est pris en compte dans toutes les pistes sur lesquelles nous travaillons actuellement. C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 68 voix contre 6. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B

(LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 68.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1112.10 Nicolas Rime (promotion de la mobilité combinée)¹

Prise en considération

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse. Les changements en cours vont dans la bonne direction pour promouvoir les différentes sortes de mobilité: vélo, train, voiture privée, bus, auto-partage, etc.

Le récent changement à la tête des TPF est également réjouissant et semble également accélérer ces changements. Toutefois, ceux-ci sont trop souvent confrontés à des obstacles administratifs divers ou des visions de rentabilité à court terme. Le récent «Prix du pneu crevé» décerné aux TPF n'en est qu'un exemple parmi tant d'autres. Le tribunal a donné tort aux TPF qui avait verbalisé un passager ayant pris son vélo à bord d'un bus sans s'acquitter de la taxe due pour le vélo car cela était techniquement impossible sur son trajet. La mise à disposition d'une place de parc pour l'auto-partage à proximité de la gare de Bulle prend près d'une année et ceci à deux reprises alors que des places en grand nombre existent à cet endroit. Les TPF refusent de mettre des porte-vélos à l'arrière de leurs bus sur les lignes touristiques comme sur les cars postaux sous prétexte que les publicités ne seront plus visibles! Si ces exemples ne sont que des détails sur l'ensemble des changements en cours, ils montrent clairement qu'une grande confusion règne pour promouvoir la mobilité combinée. Le Conseil d'Etat prétend que tous les instruments sont déjà à sa disposition pour mener une politique active dans ce domaine. Eh bien, c'est précisément parce qu'il ne les utilise pas que cette motion a été déposée!

Avec ces considérations, je vous invite à soutenir ma motion.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec intérêt la motion de notre collègue, Nicolas Rime, qui souhaite modifier la loi sur les transports dans le but de promouvoir la mobilité combinée.

Notre parti est sensible au développement d'une complémentarité entre la mobilité douce et les transports publics. Cette combinaison, touchant essentiellement les pendulaires, doit faire l'objet de mesures concrètes qui rendront possible l'usage simultané du vélo et des transports publics. Parmi ces mesures, on trouve la détermination et la création d'endroits où peuvent être disposés les vélos ou encore la planification et la mise en place des emplacements d'installations de P+R. La mobilité combinée que le motionnaire souhaite ancrer dans la loi est déjà traitée dans le plan cantonal des transports. Même s'il est vrai que tout reste à faire, nous ne voyons pas l'intérêt d'intervenir dans la loi sur les transports pour régler une question dont le Conseil d'Etat s'est déjà saisi et dont les contours ont déjà été dessinés dans un plan cantonal dont la responsabilité de mise en oeuvre incombe au gouvernement. Laissons donc les acteurs de ce dossier exécuter les mesures décidées plutôt que de charger la loi d'un ajout qui n'amènera pas d'eau au moulin de la mobilité. Nous souhaitons que la mobilité combinée, autant pour les véhicules motorisés que pour les vélos, puisse réellement se développer dans notre canton. Pour ce faire, nous espérons que le Conseil d'Etat suivra rigoureusement les mesures consignées dans le plan cantonal des transports. Nous estimons que la motion proposée n'aura aucun effet dopant pour la mobilité combinée et que les bases légales actuelles permettent déjà la conduite d'une politique active dans ce domaine.

Fort de ces considérations, le groupe démocrate-chrétien rejettera cette motion et vous invite à en faire de même.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de la motion Rime mais son contenu nous laisse comme une impression de déjà vu. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat se réfère aux questions posées en 2010 par le motionnaire et aux réponses y relatives. Sans chercher à être long, les réponses du Conseil d'Etat à cette motion sont claires. La définition de la promotion de la mobilité combinée est clairement citée et les mesures pour l'atteindre sont en cours.

De ce fait, tout comme le propose le Conseil d'Etat, le groupe libéral-radical refusera cette motion.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Die vorliegende Motion rennt zum Teil offene Türen ein. Andererseits verlangt sie vom Staat, Aufträge zu erteilen, welche nach unserer Ansicht Aufgabe der Verkehrsunternehmen sind und von diesen im Interesse ihrer Kundenschaft auch wahrgenommen werden.

Ausserdem werden solche Interessen auch durch Gemeinden wahrgenommen. Wenn ich zum Beispiel an die Gemeinde Kerzers denke, befinden sich Parkplätze und Veloparkplätze auf ihrem Gebiet.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei denkt, dass aus diesen Gründen keine Gesetzesänderung nötig ist und wir lehnen deshalb die Motion ab.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt et a dé-

¹ Déposée et développée le 15 décembre 2010, BGC décembre p. 2397; réponse du Conseil d'Etat le 15 mai 2011.

battu longuement de cette motion. Il la soutiendra dans sa majorité pour les raisons suivantes.

Si on partage avec le Conseil d'Etat le souci du développement de la complémentarité dans la mobilité, on constate également, avec le motionnaire, qu'il reste pas mal de choses à faire, en particulier pour le vélo. Puisque plusieurs d'entre nous sont des cyclistes avertis, on peut constater effectivement que le transport des vélos pose un problème. Ceux aussi qui ont eu la chance d'en faire, par exemple dans les Grisons, pourront constater que là-bas le transport est systématiquement possible dans tout le canton, et tous les petits inconvénients ont été réglés à la satisfaction de tout le monde. A part ça, c'est un instrument extrêmement important, complémentaire de la politique du tourisme durable et du tourisme doux. Cela permet effectivement aux gens de ne pas utiliser leur voiture pendant leurs loisirs. C'est pour ces raisons que, dans sa majorité, le groupe Alliance centre gauche soutiendra la motion.

Thomet René (PS/SP, SC). Dans le domaine de la mobilité douce, des mesures sont à prendre mais dans le cadre d'une politique. Les mesures que le Conseil d'Etat compte mener vont dans le bon sens mais les mentalités et des habitudes sont à changer. Et, pour changer une mentalité ou des habitudes, il faut parfois inscrire sa volonté dans la loi. C'est un argument de plus que pourrait avancer le Conseil d'Etat pour justifier sa stratégie entrepreneuriale dans le domaine de la mobilité combinée.

Contrairement à notre collègue, Eric Collomb, je pense que cet ajout dans la loi sur les transports aurait un effet dopant. Créer des voies pour les cycles et leur permettre de cohabiter avec les véhicules automobiles, prévoir une offre de parcage de vélos près d'un arrêt de transport public sont certes des mesures nécessaires mais il est faux de prétendre que le transport de vélos à bord de véhicules doit rester une exception. J'étais à Berlin à la fin du mois de septembre où j'ai eu l'occasion de fréquenter une ligne de S-Bahn pendant quatre jours. Dans chaque train, des voitures permettaient le transport des vélos et cette cohabitation avec les autres usagers se faisait en toute compréhension, dans une bonne entente. Il y a des trajets qui seraient trop longs, trop difficiles ou trop dangereux uniquement à vélo. Les entrecouper d'un tronçon au moyen d'un transport public permettrait d'utiliser son vélo et de renoncer à la voiture. Visiblement, la volonté de permettre cette combinaison de transports n'existe pas encore aujourd'hui. Pour arriver à un état d'esprit positif, il faut savoir donner des impulsions pour aider à changer les mentalités. Cette motion contribue à atteindre ce but; je vous invite à la suivre.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci infiniment pour les différentes interventions et remarques concernant cette motion. Je peux être assez bref dans mes conclusions. Le Conseil d'Etat estime qu'une modification de l'article 4 de la loi sur les transports n'est ni nécessaire ni opportune. Les bases légales actuelles permettent déjà de mener une politique active dans le domaine de la mobilité

combinée, qui est une approche très importante, notamment aussi pour la promotion du tourisme à Fribourg. Je peux dire que la volonté de la direction de l'entreprise des transports est donnée de vraiment prendre en considération les différents soucis. C'est la raison pour laquelle je vous prie de refuser cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 51 voix contre 25. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 25.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 51.*

Se sont abstenus:

Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport N° 250

sur le postulat P2015.07 Charly Haenni – politique cantonale des transports – et sur le postulat P2073.10 Nicolas Rime/Christian Marbach – raccordement au réseau RER depuis les localités éloignées, dans les agglomérations et accords avec les cantons voisins¹

Discussion

Marbach Christian (PS/SP, SE). Unsere Fraktion hat den Bericht zur Kenntnis genommen. Mit der Einführung des Freiburger S-Bahn-Netzes in ihrer ersten Etappe bis zum Ende des Jahres und in der zweiten

¹ Message en pp. 2089ss.

bis 2014 ist im Kanton Freiburg ein wichtiger Schritt unternommen und auch im wortwörtlichen Sinne gut aufgegleist worden.

Der Ausbau des Schienennetzes und die anderen realisierten Verbesserungen werden zeigen, inwieweit sich dies auf die Mobilität der Bevölkerung auswirken wird. Werden Herr Freiburger und Frau Freiburgerin bereit sein, ihr Auto etwas weniger zu brauchen? Heute sind die Freiburger 67 % doch bedeutend höher als die 44% im schweizerischen Durchschnitt.

Dieses Ziel wird mit Sicherheit nur dann gelingen, wenn neue Modelle, wie sie auch in der Vision des Staatsrates unter Punkt 5.3 des Berichtes aufgeführt sind, ernsthaft angestrebt und auch umgesetzt werden. So muss unseres Erachtens den Buslinien des zweiten Ranges, sprich Stundentakt oder Linien in entferntere Ortschaften oder über die Kantonsgrenze hinaus eine grosse Wichtigkeit beigemessen werden.

Aber auch andere Massnahmen müssen angestrebt werden. Die Aussage des neuen tpf-Direktors in den Freiburger Nachrichten von gestern stimmt uns zuversichtlich: «In den vergangenen Jahren waren die tpf eher ein ausführendes Unternehmen. Heute wollen wir ein wahrer Transportbetrieb sein, der selbst Initiative ergreift.» Die SP begrüsst diese Stossrichtung, sie kann nur förderlich sein. Alle Seiten müssen innovative Erschliessungssysteme mitentwickeln und mittragen, zielgerichtet fördern, aber auch finanziell unterstützen. Ansonsten wird keine Verbesserung eintreten. Die Sozialdemokratische Fraktion dankt dem Staatsrat für den Bericht und wird selbstverständlich auch weiterhin alle Bemühungen unterstützen, welche es uns allen erleichtern, auf den öffentlichen Verkehr umzusteigen.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Mit viel Verständnis haben wir diesen Bericht des Staatsrates gelesen.

Le dépôt des postulants, son acceptation et le rapport qui en découle sont à situer dans un contexte plus général. Celui-ci nécessite une appréciation nouvelle de la politique des déplacements et des personnes comme des biens.

Das Verkehrsnetz und das Bahn-2000-Projekt, über das 1987 abgestimmt wurde und für dessen Umsetzung ausschliesslich die SBB zuständig sind, werden zur Zeit realisiert. Die Verbesserung der Verbindung zwischen Bern, Freiburg und Lausanne ist fester Bestandteil der Verkehrspolitik.

Der Staatsrat hat die Entwicklung des öffentlichen Verkehrs zu einer seiner obersten Prioritäten gemacht. Mit Blick auf die Kantonsverfassung, das Verkehrsgesetz, den kantonalen Richtplan und den kantonalen Verkehrsplan bestätigt dieser Bericht den Willen des Staatsrates, den Kanton Freiburg mit öffentlichem Verkehr auszustatten, der seine Entwicklung, seine Wirtschaft und seine Position stärkt. In diesem Sinn danken wir dem Staatsrat für diese Weitsicht und nehmen diesen Rapport zur Kenntnis.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Entre le dépôt du postulat de notre ancien collègue, Charly Haenni, en 2007 et le rapport que nous avons sous les yeux main-

tenant, il est à espérer que les transports publics soient plus rapides que notre administration.

Politique des transports et desserte des régions périphériques ou éloignées des agglomérations, telle était la demande de postulants. Ce rapport N° 250 nous montre que le Conseil d'Etat a déjà entrepris les travaux pour améliorer les liaisons entre la campagne et la ville et nous devons nous en féliciter et remercier le Conseil d'Etat pour son engagement afin de développer et trouver des solutions. Le RER se met gentiment en place et nous pouvons déjà voir les travaux entre Bulle et Romont, ce qui permettra à la deuxième ville du canton d'être plus près en temps avec Fribourg et notre capitale nationale. Les autres districts ne sont pas oubliés car, dans un deuxième temps, le RER est amené à poursuivre son expansion et, en principe, tous les districts seront desservis par le RER ou les TPF avec plus de moyens dans un avenir plus ou moins proche.

Dans ses conclusions, le Conseil d'Etat nous dit que l'utilisation des transports publics sera favorisée, que le covoiturage, l'auto-partage, dont la Veveysse est la pionnière, et les formes alternatives de desserte seront encouragées afin de couvrir les besoins des régions périphériques. Le groupe libéral-radical restera attentif à la poursuite de ce développement des transports publics dans ces régions éloignées.

C'est avec ces considérations que nous prenons acte de ce rapport.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Im Wandel der Zeit: Mit grossem Interesse hat unsere Fraktion den vorliegenden Bericht zur Kenntnis genommen und wir möchten dem Staatsrat für die detaillierten Ausführungen danken. Was uns besonders aufgefallen ist, sind die Visionen und Strategien des Staatsrates. Sie sind für uns klare Zielsetzungen, die jetzt umgesetzt werden müssen.

Trotzdem habe ich drei Bemerkungen, beziehungsweise Forderungen an den Staatsrat:

Im Fernverkehrsnetz, Punkt 2.2, ist die Machbarkeit und der Nutzen eines Halts des zweiten Zuges in Düdingen in Prüfung. Hier fordern wir den Staatsrat auf, den Daumen darauf zu legen und die Umsetzung voranzutreiben.

Nationale Ebene, Punkt 4.1.1: Hier fordern wir den Staatsrat auf, vom Wunschenken in die Umsetzung zu gehen und entsprechend die Planung voranzutreiben.

Im Netze 4.3, zweiten und dritten Ranges: Wir bitten den Staatsrat, die Randregionen nicht zu vergessen, denn sie sind auch Steuerzahlerinnen.

Mit diesen Bemerkungen und Dank an den Staatsrat nimmt unsere Fraktion den Bericht 250 zur Kenntnis.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). La politique des transports et la desserte des régions périphériques est très importante. Après les gros travaux du RER reliant nos deux plus grandes localités – Bulle et Fribourg – il est très, très important que les réalisations suivent dans les autres régions et que la troisième étape ne soit pas oubliée. Elle n'est plus écrite dans ce rapport. Je tiens à relever, comme l'avait fait en septembre ma col-

lègue, Gabrielle Bourguet, l'important développement de Châtel-Saint-Denis et de la Veveyse. Les transports publics doivent y être améliorés afin que les habitants puissent les utiliser avec efficacité. Il existe une grande demande. Pour témoin, je citerai un cas d'une personne de Progens travaillant à Lausanne qui m'a dit qu'elle ne pouvait se rendre au travail avec les trains TPF à cause des horaires depuis la gare de la Verrerie. Elle a demandé une place de parc à la gare de Palézieux mais, malheureusement, il y a une liste d'attente de plusieurs années. De plus, il n'est pas prévu de P+R dans la phase I à la gare de Sâles, ce qui aurait desservi notre région et le bassin de la Sionge. Cette personne n'est pas un cas isolé, de plus en plus de demandes ne peuvent être satisfaites. Merci d'agir, M. le Conseiller d'Etat!

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Les besoins en mobilité ont sensiblement augmenté depuis le début des années 80 et nous avons eu la possibilité de vous montrer que la politique du Conseil d'Etat est très volontariste et très active dans le contexte des transports publics. Si vous prenez le tableau de la page 4, on voit vraiment quelle est l'augmentation des budgets investis. Si, en 2005 nous avions prévu 26 millions de francs, au budget 2011 nous avons 65 millions de francs d'investissements mais aussi des frais d'exploitation; c'est considérable. C'est vraiment la preuve de cette volonté du gouvernement d'aller dans cette direction.

Deuxième remarque, vous avez vu que le Conseil d'Etat indique de manière très claire qu'il se base en premier lieu sur l'épine dorsale ferroviaire, c'est-à-dire le RER Fribourg/Freiburg, qui sera mis en place à partir du 11 décembre de cette année. Dans ce contexte-là, j'aimerais quand même vous dire que les phases suivantes, notamment l'amélioration de la desserte des bus ne sera pas oubliée mais elle devra vraiment suivre dans ce contexte-là. Il y a également ces différentes phases. Nous avons dit qu'en 2014 il y aurait la phase II, c'est-à-dire la réalisation de toutes les liaisons pour le centre du canton à la cadence de toutes les demi-heures.

Dans ce contexte, je peux aussi donner une réponse à M. Grandjean. En fait, nous avons prévu, dans la troisième phase, d'étudier ou de mettre en place un train rapide ou une liaison rapide Gruyère – Châtel-St-Denis – Palézieux mais j'ai discuté avec le directeur des Transports publics fribourgeois, M. Ducrot, et on est en train d'analyser si on ne peut pas vraiment avancer une telle réalisation. Il est vraisemblable qu'on pourra très rapidement déjà mettre en place une telle liaison rapide afin de pouvoir répondre aussi aux besoins des utilisateurs du sud du canton.

Concernant la question de M. le Député Fasel: Sie sprechen den Halt in Düringen an. Wir sind hier in Diskussion mit den SBB und auch mit der BLS. Wir haben gesagt, dass das eine Möglichkeit ist, die wir aus technischen Gründen nutzen müssen, weil hier ein grosses Einzugsgebiet (der ganze Sensebezirk, aber auch Teile des Seebezirks) entsprechend profitieren könnte. Wir werden das analysieren. Auf technischer Ebene muss herausgefunden werden, ob das im Zusammenhang mit der Realisierung der ersten Phase der S-Bahn Bulle–Romont–Freiburg–Bern geht und auch

finanziell muss es abgeklärt werden, weil hier die BLS entsprechende Forderungen stellen, da die S-Bahn entsprechend weniger Geld einnehmen würde.

Wir sind hier am Drücker, wir werden das nicht für dieses Jahr realisieren können, aber wir hoffen doch, die Realisierung 2013 sicherstellen zu können.

Après ces quelques remarques, j'aimerais quand même dire en conclusion que les transports publics sont un domaine de première priorité pour le Conseil d'Etat. Il a posé les bases pour continuer le renforcement de ce domaine politique aussi lors de la prochaine législature. Le Conseil d'Etat appuie le fait qu'il n'y ait pas besoin de nouvelles bases légales pour l'application de l'article 78 de la Constitution cantonale, les instruments existants suffisent pleinement à garantir un développement dynamique des transports publics dans le canton. Avec vous, avec le parlement, le gouvernement veut aller de l'avant très rapidement. Il mettra même la vitesse supérieure lors de la prochaine législature. Dans ce contexte-là, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 268

sur le postulat P2024.07 Eric Collomb – héberger l'innovation par la création d'un parc technologique¹

Discussion

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). C'est avec une grande satisfaction et avec un certain soulagement que j'ai pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat. Déposé voici quatre ans, mon postulat débouche aujourd'hui sur un projet concret et extrêmement intéressant. Preuve que tout vient à point pour qui sait attendre, l'avènement de la solution Cardinal représente une opportunité assez exceptionnelle! Situation géographique optimale, proximité immédiate des hautes écoles et du centre-ville, surface utilisable totale de 30 000 à 50 000 m², l'implantation de notre parc technologique fribourgeois sur le site de Cardinal possède de nombreux atouts.

Toutefois, je me permets d'émettre une petite réserve quant au délai de réalisation. Loin de moi l'idée de peindre le diable sur la muraille. Mais lorsque les conclusions du rapport mentionnent: «La réalisation par étapes, avec exploitation partielle et provisoire du site, sera complexe et demandera un phasage compliqué qui doit être étudié et planifié en détail», je ne peux m'empêcher, M. le Commissaire du gouvernement, de vous demander si un plan B a d'ores et déjà été envisagé au cas où le projet Cardinal devait capoter.

Il manque clairement un maillon dans la chaîne de la politique d'innovation dans notre canton. Il est donc, pour ma part, totalement exclu que nous ne réalisions pas ce parc technologique dans les plus brefs délais. Je compte donc sur le Conseil d'Etat pour que nous

¹ Message en pp. 2147ss.

puissions fêter dignement l'ouverture du parc dans le courant de la prochaine législature. On entend souvent parler dans cette enceinte de fausses bonnes idées, surtout si elles proviennent d'un autre groupe que celui auquel on appartient. Cela me fait donc d'autant plus plaisir de constater que celle que j'ai émise en décembre 2007 est en passe de donner naissance à un outil de promotion de l'innovation qui produira, à n'en pas douter, des effets durables en termes de positionnement stratégique de notre canton dans le domaine de l'innovation.

Je remercie le Conseil d'Etat pour son convaincant rapport et me réjouis du premier coup de pioche qui sera donné sur le site Cardinal, là même où d'autres ont perdu leurs illusions il y a peu!

C'est avec ces quelques considérations que je prends acte de ce rapport.

Menoud Eric (PDC/CVP, GR). C'est avec une grande satisfaction que le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de ce présent rapport. Selon Oscar Wilde, «le progrès n'est que l'accomplissement des utopies». Le rôle de notre canton de Fribourg est justement de garantir des conditions cadres pour que l'innovation puisse grandir, comme une plante dans un bon terreau, et apporter sa contribution dans l'augmentation du revenu par habitant de notre canton. Ce parc technologique est un instrument nécessaire et complémentaire à l'ensemble des instruments actuels de la politique d'innovation de notre canton. Notre conseiller d'Etat, M. Beat Vonlanthen, et notre canton ont choisi une personne compétente, expérimentée pour conduire la promotion économique. En effet, M. Jean-Luc Mossier, en plus d'être entrepreneur, a été le premier directeur du parc technologique de l'EPFL. Il sait de quoi il parle et il est donc l'homme de la situation, qui pourra donner les impulsions nécessaires pour créer notre parc technologique à Fribourg. Comme cela a été dit, Fribourg est le dernier chef-lieu à ne pas disposer d'un parc technologique. Nous n'avons toujours pas d'endroits pour accueillir des start-up et des entreprises actives dans l'innovation.

Le présent rapport précise que la réalisation d'un parc technologique est un maillon essentiel de la chaîne d'innovation régionale. Avec notre système de formation ultra-performant, ce parc technologique est sans conteste un moteur de l'innovation qui permettra à notre canton de se positionner et, surtout, de se différencier pour continuer à tirer son épingle du jeu. A un jet de pierre de la gare CFF, ce parc technologique sera un phare de l'innovation et une belle vitrine de notre savoir-faire. C'est une opportunité fantastique à saisir! Nous réceptionnons le bon rapport du Conseil d'Etat et nous en prenons acte.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Le rapport qui nous est soumis présente la création d'un parc technologique avec tant d'emphase et tant d'enthousiasme que le critiquer semble vain, voire même de mauvais goût. Pourquoi le faire d'ailleurs si l'on souligne les lignes et forces positives de ce projet? Visibilité nationale, voire internationale du centre cantonal, culture de l'innovation développée, projets architecturaux ambitieux,

intégration des préoccupations écologiques comme moteur du projet, synergie universitaire et transfert de technologies assurés, cohérence du projet dans son central géographique, création d'emplois, etc., la liste n'est pas exhaustive. Il semble par contre juste de soulever certains points du rapport qui nous est présenté: Tout d'abord la difficulté préalable soulignée dans le rapport de trouver une parcelle adéquate et libre pour développer un parc voué à l'innovation dans notre région. On nous dit que cela est normal, vu le degré d'avancement du projet. On nous rassure en prétendant que c'est la mise à disposition de l'objet immobilier qui créera le besoin concret. Je n'en suis pas si sûr; le besoin est là d'ores et déjà et la disponibilité du site Cardinal doit absolument être saisie aujourd'hui, sans quoi je le crains, les belles aspirations de notre ministre de l'économie articulées en concepts «high tech in the green» et projet «win-win» ne voient tout simplement pas le jour. Ceci se révèle d'autant plus crucial si nous ne voulons pas demeurer le seul canton romand dépourvu de parc technologique.

Ensuite, le projet du site Cardinal est justifié comme un instrument complémentaire aux outils de soutien déjà en place, notamment un complément au travail déjà accompli par les nombreuses associations économiques du canton. Dans La Liberté d'hier, le frais président de la CCF, M. René Jenny, concédait que le nombre de ces associations était élevé et qu'elles étaient en situation de devoir se livrer une concurrence entre elles. Ainsi, l'ambition que le Conseil d'Etat porte au parc technologique n'a pas le droit d'en rester à un simple effort de formulation. Pour que notre projet émerge des structures déjà existantes en Romandie, le Conseil d'Etat se doit de garantir les promesses d'exception qu'il signe dans ce rapport. A ce titre, notre groupe attendra un état d'avancement du projet à la fois précis et très régulier.

Enfin, le caractère historique du site retenu et en particulier certains bâtiments de la brasserie sont évoqués comme de potentiels freins quant à leur affectation ou utilisation. Je ne partage pas cette crainte. Au contraire, j'y vois la possibilité donnée à la future entité de dépasser la simple mise à disposition de surfaces utiles, froides en quelque sorte. Si le projet met en avant des structures d'accueil et de rencontre comme des espaces verts, des commerces, des terrasses, des cafés-restaurants, je reste convaincu que les éléments appartenant à notre patrimoine historique, inclus dans la zone, donneront un supplément d'âme au futur parc.

Ceci appelle une réflexion et il ne s'agira pas d'utiliser ces bâtiments historiques comme simples halles de stockage, mais bien de les mettre en valeur et de les faire vivre.

Avec ces considérations, le groupe socialiste prend acte du présent rapport.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Par ce rapport, le Conseil d'Etat montre l'intérêt manifeste qu'il porte à l'innovation et à la nécessité de la soutenir. Il rappelle aussi dans son rapport les divers instruments qu'il a déjà mis en place, mais reconnaît que contrairement à plusieurs autres cantons, il ne dispose pas encore de parc technologique. Le projet de parc technologique sur le site de Cardinal viendra combler ce manque.

Ce parc se fera vraisemblablement sous la forme de modèle de bâtiment partagé. Ce parc complètera les initiatives déjà prises pour soutenir l'innovation. Il doit même devenir le moteur de l'innovation. Le groupe libéral-radical partage le souci du Conseil d'Etat de devenir attractif dans ce domaine, même si cela ne se fera pas sans prendre de risque. Le site de Cardinal a l'avantage de sa situation; en ville, près de la gare et près de la faculté des sciences. Il offre en plus une surface de 53 000 m². Pour donner une image à ce site, un groupe de travail suggère de le différencier par la qualité de ses infrastructures plutôt que par le contenu de ses entreprises. L'image doit rester prioritairement technologique. Le groupe libéral-radical soutiendra le Conseil d'Etat dans sa volonté de développer un parc technologique sur le site Cardinal. Il l'a déjà fait, en votant à l'unanimité pour le crédit d'achat de ce terrain, il approuvera donc ce rapport.

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). La vision d'un parc technologique a fortement évolué depuis l'achat du site Cardinal. Cette option offrira une implantation en Suisse occidentale et permettra de donner au parc un rayon d'action national, voire supranational. Cette position unique est aussi un outil de développement économique pour le canton. Les synergies offertes permettront de développer la recherche et l'innovation. Son implantation urbaine profitera à Fribourg comme centre de compétences et d'enseignement à l'échelle nationale.

Tout en prenant acte de ce rapport, le groupe de l'Union démocratique du centre remercie le Conseil d'Etat et la commune de Fribourg, pour autant qu'elle en ait encore les moyens, pour leur engagement en faveur du développement économique du canton.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche a pris lui aussi connaissance du rapport avec beaucoup d'intérêt et souscrit essentiellement aux points suivants: la clause du besoin qui est absolument claire et l'orientation proposée par le Conseil d'Etat quant à la localisation et au concept d'aménagement et d'exploitation du site. Cela nous paraît être un pari ambitieux et gagnant. Le site Cardinal a quand même tiré une épine du pied du Conseil d'Etat qui avait des problèmes pour le localiser et en même temps que cela, ce site représente, comme vous l'avez déjà mentionné, une opportunité exceptionnelle pour le canton. Nous espérons aussi qu'il remplacera avantageusement celui de Galmiz qu'on pourra définitivement oublier. Deux observations, deux commentaires et une question, la première quant au label «zéro carbone». Nous comprenons que ce label ne peut pas se limiter aux seuls bâtiments qui vont être aménagés ou construits dans le sens où la densification et la mise en valeur du site va entraîner une intensification de son occupation. Avec cette intensification il y a aussi évidemment des effets secondaires qu'il faut maîtriser, en particulier en terme de mobilité. Pour ceux qui ont eu la possibilité de visiter le Technopark de Zürich avec lequel on peut comparer celui de Fribourg quant à sa dimension, on peut imaginer tout le mouvement qui se génère par une infrastructure de cette dimension-là. Cela nous conduit à souhaiter et à encourager les efforts conjoints de la

ville et du canton pour l'aménagement de ce site et de tout le centre-ville puisqu'en fait c'est une seule opération du point de vue de la mobilité qu'il faut gérer.

La seconde observation tient à l'occupation du site et au fait d'éviter le scénario du coucou. De quoi s'agit-il exactement? En fait, il s'agit de ces activités indésirables qui occupent de manière indue un site stratégique. Le canton de Fribourg connaît bien ce scénario-là puisque c'est exactement ce qu'il lui est arrivé avec des zones industrielles qui ont été occupées par des centres commerciaux. Ce n'était pas leur objectif. Dans ce cas-là aussi on doit savoir résister à la tentation de vite remplir. Vite remplir avec des emplois peut être de basse ou de moyenne qualité et de valeur ajoutée. Cela veut dire qu'il faut avoir la capacité politique et économique d'attendre, de résister à la tentation de vite remplir. Les exemples à l'étranger et en Suisse montrent qu'il faut parfois prendre le temps avant qu'un site de ce genre-là puisse effectivement tenir toutes ses promesses. La question de détail se pose en relation avec les coûts de l'entretien et de la sécurité et nous aimerions savoir si le Conseil d'Etat a une idée de ces coûts pendant la phase de planification et de mise en œuvre puisqu'on ne peut pas laisser des bâtiments inoccupés et on ne peut pas non plus les laisser sans contrôle.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais tout d'abord remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur enthousiasme partagé par rapport à ce projet phare du canton de Fribourg mais aussi de la ville de Fribourg. Il semble que nous nous dirigeons vers une période économique plus difficile, la force du franc fort fragilise notre industrie d'exportation, la crainte d'une possible récession est dans l'air. A court terme, il est difficile d'imaginer des mesures d'accompagnement sélectives et efficaces à l'exception de la fixation d'un cours plancher pour l'Euro par la BNS. A moyen et plus long terme, il est plus que jamais indispensable de favoriser le développement de produits à haute valeur ajoutée et l'objectif qui nous occupe aujourd'hui a précisément pour but de renforcer la capacité d'innovation du canton de Fribourg, de favoriser la création de valeur et aussi de renforcer notre compétitivité. Nous sommes convaincus que le canton de Fribourg doit se donner rapidement les moyens de mettre à disposition des entreprises innovantes et des porteurs de projets issus notamment de nos hautes écoles, un parc technologique de qualité. Il s'agit du maillon manquant dans la chaîne de création de l'économie fribourgeoise. Le parc technologique sera l'élément fédérateur permettant de valoriser les projets innovants et à haute valeur ajoutée, entre autre les nombreux projets de RED, réalisés dans nos hautes écoles. Il sera l'élément qui, lié à l'école polytechnique fédérale de Lausanne, nous donnera une dynamique plus forte. Une telle infrastructure est aujourd'hui indispensable et s'inscrit parfaitement dans la politique économique cantonale. Le canton de Fribourg est d'ailleurs le seul et cela a été souligné à plusieurs reprises, le seul canton de Suisse occidentale à ne pas disposer d'un tel instrument.

Il a été dit que le Conseil d'Etat a attendu longtemps pour nous soumettre ce rapport. Oui, nous l'avons retenu parce que dans une première phase nous nous

sommes penchés sur trois sites dans le contexte de l'agglomération. Mais aucun de ces sites n'était vraiment idéal et comme un *deus ex machina*, il y avait ce projet de Cardinal qui est venu sur notre table et qui nous donne maintenant une possibilité et une chance inouïe de pouvoir réaliser ce parc technologique. Le canton de Fribourg est le seul canton à pouvoir disposer d'un site de 53 000 m² au centre-ville, je le souligne encore une fois, au centre-ville, en bordure de voie ferrée et c'est une chance unique qu'il faut absolument saisir, il s'agit de valoriser ce site en le dédiant à la création de valeurs et à l'innovation. Le groupe de travail qui inclut la ville, le canton, l'université et l'école polytechnique fédérale a été mandaté depuis le mois de mars 2011 pour réfléchir au futur parc technologique Cardinal. Le groupe de travail a remis récemment son rapport qui confirme l'intérêt du site et ébauche les grands axes du projet. La ville et le canton sont en train de mettre sur pieds une organisation de projet qui sera chargée de diriger la phase d'études du parc. Cette organisation sera communiquée d'ailleurs le 21 octobre par une conférence de presse. Afin d'être compétitifs et novateurs, le parc technologique fribourgeois devra absolument se distinguer des parcs existants. C'est en ce sens un avantage crucial que de réaliser une telle infrastructure après les autres. Tout d'abord il conviendra de tirer partie de son aspect urbain, cela a été souligné par plusieurs intervenants. Le parc va constituer un nouveau quartier de la ville, ouvert sur la ville et dédié à l'innovation. Il ne sera pas un parc spécialisé sur des entreprises d'une certaine technologie, par exemple le «biotech» ou le «nanotech», non contrairement à d'autres parcs suisses, on reflètera la diversité des compétences technologiques disponibles à Fribourg. C'est là le point de départ de nos réflexions, il pourrait alors se différencier fortement par une intégration énergétique exemplaire. Le premier parc «zéro carbone» de Suisse pourrait constituer une vitrine pour l'économie fribourgeoise et en particulier pour notre industrie de la construction en lui offrant le plus grand laboratoire de Suisse dans le domaine de la construction durable. D'ailleurs cela va dans la direction d'une politique que vous avez déjà mis sur place, ce «high tech in the green». Dans ce cadre là c'est vraiment une concrétisation très claire. Par ailleurs, je peux vous dire que le 30 novembre de cette année aura déjà lieu à Fribourg un congrès international sur le thème du «zéro carbone» dans l'environnement construit rassemblant et présentant l'état de l'art dans ce domaine de même que des exemples de réalisations significatives au niveau international.

Je dois également ouvrir une parenthèse, nous étions en Chine et avons visité le premier site «zéro carbone» de Chine. Des représentants de ce parc sont très intéressés à venir chez nous avec une université d'Angleterre et Mastarcity des Emirats Arabes Unis pour discuter avec nous de ces questions. Ce point qu'on ait pu devenir le premier canton à aller dans cette direction nous donne ce positionnement fort déjà maintenant et même avant que l'on puisse le mettre en place. Le parc technologique se mariera de plus parfaitement avec plusieurs autres projets de qualité en lien avec l'innovation et les clean technologies, les technologies propres. La création d'une zone industrielle dédiée aux énergies renouvelables et au développement durable à Romont, c'est un autre aspect intéressant dans notre canton, alors on

ne se focalise pas seulement sur le centre du canton. Mais il y a aussi d'autres projets qui se développent dans tout le canton. Le développement d'un éco-quartier à Bulle ou le développement du site du Vivier à Villaz-St-Pierre sont autant de projets complémentaires au futur parc technologique qui permettront de positionner le canton de Fribourg comme un leader dans le domaine des «cleantech». Le domaine des «cleantech» est un défi planétaire qui constitue simultanément une opportunité majeure pour les pays ou les régions qui ont relevé ce défi de manière entreprenante. C'est ce qui est également relevé, je le souligne ici, dans le «master plan cleantech» de la Confédération avec lequel le positionnement du canton de Fribourg est parfaitement en phase. Avec cela, nous pouvons vraiment promouvoir notre industrie, nos entreprises qui poussent dans la direction des clean technologies. Sur le plan financier, le projet du parc sera séparé en deux parties distinctes. D'une part, un projet de bâtiments financé et opéré par une structure juridique commune au canton et à la ville dont la nature doit encore être définie et c'est la raison pour laquelle je ne peux pas encore répondre à la question de savoir à combien les coûts se monteront pour la phase transitoire. Nous allons analyser cette question. L'idée n'est pas d'occuper tous les locaux dès qu'ils seront libérés, mais plutôt de définir et développer d'abord une stratégie claire et ensuite de remplir au fur et à mesure ce site. Il est prévu que des projets de contenus innovants loueront des espaces dans le site. Ces projets de contenus pourront être publics, mixtes ou privés, selon leur nature. Il pourra s'agir d'entreprises high tech, d'incubateurs, comme par exemple Friup, de plates-formes techniques offrant des équipements technologiques sophistiqués, de centres de compétences technologiques à disposition des entreprises. Mais le parc pourra également accueillir dans une moindre mesure des prestataires de service et il faut le souligner il doit y avoir des restaurants, des petits cafés où il y aura un bouillonnement de fribourgeois et de fribourgeois qui pourront participer à innover sur ce lieu. Nous ne voulons vraiment pas avoir une tour d'ivoire où il y aurait que des scientifiques. Non, il faut être ouvert à la ville. Un concours d'idées sera organisé rapidement pour stimuler la créativité de tous les fribourgeois et fribourgeoises et encourager l'esprit d'entreprise dans le cadre de ces projets de contenus. L'un des premiers défis de l'organisation de projets va également constituer à marier cette vision ambitieuse du parc avec les contraintes urbanistiques actuelles de la ville. Comment intégrer le site à la circulation et aux transports publics? Là je peux également répondre à M. Thévoz: le site est situé directement à côté de la voie ferrée et on a déjà eu une première réflexion à bâton rompu avec le directeur des TPF. Pourquoi pas mettre en place un petit train-tram automatique qui pourrait aussi desservir jusqu'au plateau de Pérolles. Il y a toute une série d'idées. Il faut rêver maintenant pour pouvoir mettre en place des idées intéressantes. Avec ces quelques considérations, j'ai terminé et je me réjouis de concrétiser ensemble avec la ville et avec vous ce fantastique projet.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Mandat MA4023.11 Christa Mutter/Benoît Rey/Hugo Raemy/Ursula Schneider Schüttel/Olivier Suter/Laurent Thévoz/Nicolas Rime/Daniel de Roche/Nicole Aeby-Egger/Christian Marbach
(requête au Conseil fédéral concernant la centrale nucléaire de Mühleberg, CNM)¹

Prise en considération

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Nous avons déposé un mandat concernant la sécurité de la centrale de Mühleberg. Le Conseil d'Etat nous répond en reproduisant une lettre du Conseil fédéral qui ne concerne pas ce sujet. Contrairement à ce que le gouvernement cantonal pense, la production annuelle de Mühleberg pourrait facilement être remplacée par une meilleure efficacité énergétique. Avec, par exemple, la suppression des chauffages électriques et des chauffe-eau électriques, on la remplacerait déjà deux fois. On va traiter cela dans la loi sur l'énergie. Je voudrais d'abord répondre de façon très institutionnelle à une question qui n'est pas dans notre mandat, mais il me semble que c'est inutile d'argumenter sur ce sujet. J'aimerais juste essayer – la technique nucléaire est difficile – de faire comprendre pourquoi la population fribourgeoise aurait besoin d'un gouvernement qui défende vraiment sa sécurité. Nous avons deux problèmes à Mühleberg. Le premier qui a été relevé depuis que la réponse a été rédigée, c'est surtout le danger d'inondation. Vous n'êtes peut-être pas sensés savoir qu'il y a six barrages au-dessus de Mühleberg. L'Hongrin, Montsalvens, Rossens, Pérolles on ne compte même pas, Schiffenen et le Wohlensee à un kilomètre de la centrale nucléaire de Mühleberg. Ce barrage de Wohlensee a le malheur d'avoir été construit pendant la première guerre mondiale, et est en mauvais béton, en béton creux, puisqu'on économisait à ce moment-là. Dans le classement de la sécurité des barrages suisses, il se trouve vraiment au fond du palmarès et le risque d'inondation est réel. Dans les calculs des experts, on part de l'idée qu'une chute maximale de pluie de deux à trois jours consécutifs serait une menace et les climatologues ont prouvé cet été que cette chute maximale de pluie a déjà été dépassée. Elle ne devait pas être dépassée du tout pendant 10 000 ans mais elle a déjà été dépassée plusieurs fois dans les dernières centaines d'années. Vous n'êtes pas censés savoir qu'on fait des calculs de probabilité quant à la sécurité dans les centrales nucléaires. Un accident ne doit pas pouvoir se produire plus d'une fois tous les 10 000 ans et une fois tous les 100 000 ans. Le malheur veut que ces calculs sont faux. L'accident de tous les 10 000 ans s'est déjà produit 2 fois ces derniers 25 ans. Je me suis donc dit que j'allais bricoler un réacteur nucléaire avec les moyens du bord que j'ai dans mon sac pour vous expliquer. Ce que je vous montre n'est pas un étui, mais c'est la partie sous-pression à l'intérieur d'une centrale nucléaire. Notez que le bâtiment ne résiste ni à une chute d'avion ni à un tremblement de terre. Ceci est le confinement, donc la partie pressurisée et on ne peut pas voir à

l'intérieur, c'est radioactif, il y a juste les conduites nécessaires qui sortent. Pour vous, je vais quand même l'ouvrir, n'ayez pas peur, j'ai pris des précautions. A l'intérieur il y a cette partie qui nous fait peur, il y a les barres de combustible qui sont faites comme un drapeau st-gallois, un faisceau de barres et autour il y a cette fameuse enveloppe du cœur du réacteur, c'est le papier. C'est soudé et il y a ces soudures qui lâchent. Il y a des fissures. Ces fissures font depuis leur apparition 3 mètres de longueur. Un peu partout dans le monde, même par exemple à Fukushima, ces derniers 40 ans on a remplacé cette enveloppe puisqu'elle avait des failles. C'est un des derniers réacteurs au monde qui a encore cette construction qui ne se fait plus. Vous voyez ces fissures-là sont élastiques. A Mühleberg on les a rafistolées avec 4 agrafes. Le problème est qu'il y a un vieillissement du matériel. Cette enveloppe ne résiste pas, même pas à un petit tremblement de terre et les experts que nous avons mandatés il y a plus de 10 ans déjà, ont prouvé entre-temps qu'elles ne résistent pas même au fonctionnement normal. Il y a actuellement le danger que par exemple une de ces agrafes pourrait se déplacer et ces agrafes pourraient même entamer et bloquer les barres de combustible. Vous savez quand on ne peut plus diriger une barre de combustible il y a une réaction qui se met en chaîne et qui devient réellement dangereuse. Vous voyez ce système est vraiment un bricolage qui tient depuis 20–30 ans. Partout cela a été remplacé. A Mühleberg cela devient dangereux de jour en jour. L'inspecteur de sécurité nucléaire qui n'est de loin pas l'autorité indépendante qu'elle devrait être, a entre-temps donné des messages on ne peut plus contradictoires et a permis le redémarrage après un arrêt, presque d'un jour à l'autre, au mois de juin, où la FNB a vite arrêté le réacteur pour prévenir que l'IFSN l'arrête. Elle a permis maintenant l'IFSN le redémarrage du réacteur tout en demandant aux forces motrices bernoises de prévoir de nouvelles mesures de sécurité pour la fin de l'année, donc immédiatement. Pour changer l'enveloppe du réacteur, il faudrait ouvrir la partie radioactive qui prendrait trois années de travaux et coûterait plusieurs centaines de millions de francs, soit un investissement qu'on ne fait plus sur un réacteur tellement vétuste. Pour ces raisons, pour arrêter ce vieux machin qui est vraiment dangereux, qu'on peut remplacer sans aucun problème par l'efficacité et quelques installations d'énergies renouvelables, je demande que le Conseil d'Etat prenne les mesures pour soutenir la population fribourgeoise et pour demander plus de sécurité au niveau fédéral.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Le vendredi 11 mars 2011, le plus important séisme de la région, de force 9 sur l'échelle de Richter, provoque un tsunami de 14 mètres qui submerge la centrale nucléaire de Fukushima provoquant un accident nucléaire majeur. Le 25 mars 2011, 14 jours après, 10 députés sans doute frappés par cette terrible catastrophe et préoccupés par la proximité de la centrale nucléaire de Mühleberg, demandent par voix de mandat au Conseil d'Etat de soutenir auprès du Conseil fédéral les requêtes visant à retirer sans tarder l'autorisation d'exploiter et de mettre immédiatement hors service cette centrale nucléaire. Certes cette catastrophe a provoqué une

¹ Déposé et développé le 25 mars 2011, BGC mars p. 732; réponse du Conseil d'Etat le 5 septembre 2011.

formidable prise de conscience de la dangerosité de l'énergie nucléaire, mais il n'y a pas de raison de transformer cette légitime inquiétude en panique. Depuis mars 2011, aussi bien les autorités responsables que les exploitants de centrales, avec beaucoup de réalisme et de pragmatisme, ont tiré les conséquences de la catastrophe de Fukushima. Au terme d'un arrêt d'exploitation de 3 mois, après que le système Susanne, qui assure l'arrêt automatique et le refroidissement du réacteur en cas d'événements majeurs, ait été complété afin d'améliorer encore la sécurité du refroidissement en cas de crue exceptionnelle de l'Aar. Après vérification du comportement des ouvrages en cas de tremblement de terre majeur, après une analyse approfondie et des mesures qui ont confirmé que les fissures du mannequin du réacteur n'étaient pas dangereuses et qu'elles étaient stabilisées et enfin après un dernier contrôle de l'inspection fédérale de sécurité nucléaire, la remise en exploitation de la centrale nucléaire a été autorisée. Ensuite et aussi dans l'intervalle, le Conseil fédéral sur proposition de la Conseillère fédérale Doris Leuthard, a proposé la sortie du nucléaire à l'échéance de 50 ans d'exploitation des centrales actuelles. Au terme d'un débat intense, le sujet est pour le moins capital pour notre économie et pour nous tous, les chambres fédérales avec le concours décisif du PDC ont approuvé la stratégie de sortie du nucléaire. Aucune nouvelle centrale ne sera construite et les cinq centrales actuelles seront progressivement arrêtées jusqu'en 2034.

C'est par conséquent au terme de 50 ans d'exploitation, comme cela est prévu pour les autres centrales, que la centrale de Mühleberg devrait être arrêtée en 2022. Il n'y a pas de raisons objectives de demander l'arrêt immédiat de cette centrale en particulier. Certes le risque zéro n'existe pas. Toutefois compte tenu des prescriptions de sécurité particulièrement exigeantes, et de la surveillance attentive exercée par les experts et les autorités compétentes, les centrales suisses sont très sûres. Les centrales nucléaires couvrent aujourd'hui encore près de 40% de l'énergie électrique. Compte tenu de l'importance de l'électricité pour notre économie, le simple bon sens nous amène à constater que l'abandon du nucléaire n'est possible que si les producteurs mais aussi les consommateurs ont suffisamment de temps pour se retourner. Malgré des efforts déjà importants de réduction de cette consommation, la consommation d'électricité augmente chaque année d'au moins 2%. La démographie et l'usage de l'électricité comme énergie de substitution, mobilité, pompe à chaleur, etc. en sont les causes principales. Le simple objectif de compenser les augmentations justifiées de la consommation par des économies équivalentes semblent difficiles à atteindre. Les nouvelles énergies renouvelables, dont on attend beaucoup ne couvrent aujourd'hui qu'un peu plus de 2% de la demande totale d'énergie électrique en Suisse et Mühleberg produit environ 6% de cette énergie. Certes une décision a été prise de nous passer de l'électricité nucléaire, mais il n'est pas possible de le faire d'un jour à l'autre. En attendant de disposer de véritables solutions de substitution et si nous ne voulons pas augmenter notre approvisionnement à l'étranger d'un cocktail électrique qui comprend tout autant de nucléaire, nous avons besoin de Mühleberg. Ne cédon pas à la peur. La peur est

mauvaise conseillère. La probabilité de l'accident nucléaire est prise en compte par tous ceux qui ont en charge la sécurité de ces installations. En Suisse, le niveau de sécurité est très élevé. Nous devons faire confiance aux responsables techniques et aux autorités qui ont la responsabilité de la surveillance de ces installations. La sécurité de la population est aussi leur priorité. Enfin le Conseil d'Etat répond de ce dossier face à la population fribourgeoise. Il sait ce qu'il a à faire. Pas besoin d'un mandat pour le lui dire. Pour toutes ces raisons et avec le réalisme qui leur est propre, une majorité confortable du groupe PDC vous demande de rejeter ce mandat.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Neben anderen Forderungen verlangt der Auftrag die sofortige Stilllegung des Kernkraftwerks Mühleberg. Der sofortige Wegfall der Stromproduktion muss kurzfristig kompensiert werden. Kurzfristig heisst ganz sicher nicht, Elektroheizungen zu ersetzen. Das kann man nicht innerhalb von kürzester Zeit erledigen. Kompensiert heisst auch: Wo holen wir diesen Strom? Man muss ihn im Ausland holen, aus Atomkraftwerken und vielleicht, noch schlimmer, über Kohlekraftwerke. Ist das die richtige Lösung? Wir finden Nein. Aufgrund des von den eidgenössischen Räten beschlossenen Vorgehens steht nun das Programm für den geordneten Ausstieg aus der Atomenergie, in dem auch für das Kernkraftwerk Mühleberg festgelegt ist, wann es vom Netz gehen wird. Mit diesem Fahrplan können die alternativen Energien entwickelt und gefördert werden. Das heisst aber auch, dass staatliche Stellen dabei nicht als Verhinderer auftreten können, wie es kürzlich bei einer geplanten Anlage in Salvenach der Fall war und leider passiert ist. Mit diesen Bemerkungen wird die Freisinnig-demokratische Fraktion einstimmig ablehnen.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Le 6 septembre dernier au rural à Givisiez, avec vous M. le Commissaire, avec d'autres représentants du monde politique et de l'industrie, a eu lieu une conférence organisée par le club environnement-énergie-sécurité, sur le thème: «Quel avenir énergétique pour la Suisse après Fukushima?» Cette conférence fort intéressante au demeurant fut conduite par le professeur Püttgen de l'UniL qui s'est déclaré contre les sources d'énergie nucléaire. Il a dit qu'il fallait malgré tout laisser la porte ouverte aux centrales nucléaires de 4^e génération, qui sont plus sûres et moins productrices de déchets radioactifs. La centrale de Fukushima a été mise à mal par un tsunami provoqué par un tremblement de terre de très forte puissance. Elle fut partiellement détruite et surtout noyée par l'immense déferlante, soulignant le fait que le risque zéro n'existe pas pour toutes les constructions existantes et futures. Pour revenir à la centrale de Mühleberg, le professeur dit ne pas comprendre la remise en marche, étant donné qu'il y a danger, car fit-il remarquer s'il y a danger il aurait fallu alors l'arrêter tout de suite. Or malgré tout l'on court le risque de produire de l'électricité jusqu'en 2022. Pour les autres centrales nucléaires de Suisse qui devraient être arrêtées en 2030 et plus, le risque est aussi là. Si Mühleberg est arrêté, il faudra produire tout autant et même plus d'électricité au

regard du développement économique et industriel de ces prochaines années. Ceux qui préconisent d'économiser l'énergie et de réduire la consommation à 2000 Watts sont un peu utopiques, car d'ici 2022 ont-ils tenu compte d'un autre phénomène qui est la démographie galopante. Les alternatives selon les grandes tendances vous les connaissez déjà, c'est de développer l'hydraulique en rehaussant les barrages et en pompant l'eau durant la nuit. Le photovoltaïque et les éoliennes sont aussi des instruments de production. Mais pour le photovoltaïque, il faudra d'énormes surfaces et si mes souvenirs sont bons, ce sont 2500 stades de Suisse qu'il faudra construire pour ne remplacer qu'une partie de la dite centrale. Pour les éoliennes, les champs d'implantation devront être conséquents voire immenses pour combler le déficit en électricité. Ce sont 700 éoliennes qu'il faudrait pour remplacer cette centrale alors que la surface en Suisse ne peut que compter 800 éoliennes. Mes chers collègues encore faudra-t-il qu'il y ait régulièrement du soleil et du vent pour assumer la production. Seules les conditions climatiques décideront. Les centrales à gaz ou à charbon sont aussi un autre moyen d'approvisionnement. Si l'on veut arrêter Mühleberg en 2022 il faut dès lors commencer la construction de l'une d'elles le plus rapidement possible. Dans sa réponse aux intervenants, le Conseil d'Etat dit que les centrales nucléaires actuelles seront mises à l'arrêt à la fin de leur durée d'exploitation et ne seront pas remplacées. Il ajoute qu'afin de garantir la sécurité d'approvisionnement, le Conseil fédéral table dans le contexte de sa nouvelle stratégie énergétique de 2050 sur des économies accrues. Ceci étant encore une fois une utopie puisque tout s'achemine vers une augmentation de la consommation d'électricité. J'en veux pour preuve le développement des vélos électriques et leur station, des voitures, des bus des transports publics et également d'autres moyens de locomotion, ceci sans oublier le développement industriel y compris le parc technologique et le développement de l'habitat en particulier. Le Conseil fédéral oublie également que chaque année depuis les accords de Schengen, la libre circulation amène son lot de nouveaux habitants. Bref comment alors économiser ? Le professeur Püttgen a aussi indiqué que les centrales nucléaires américaines devaient s'arrêter à la fin du contrat d'exploitation, soit sur une durée de 20 ans. Les 160 centrales, si je ne me trompe, ont vu leur concession se prolonger de 20 ans. Actuellement le 70 % de ces mêmes centrales ont vu leur contrat être prolongé à 60 ans. Pour terminer, il signale encore que plus de 150 nouvelles centrales nucléaires sont en construction dans le monde. Je relève au passage que peu d'intervenants se sont manifestés à la fin de la conférence. Faut-il vraiment investir à fond dans les éoliennes et le photovoltaïque ou d'autres sources de production d'énergie dès lors que toutes ces installations sont aussi dévoreuses en énergie et en espace, qu'elles ont un impact de nuisance sur l'environnement et sur l'humain. En conclusion et vu les commentaires développés ci-dessus, une partie du groupe UDC propose de rejeter à l'instar du Conseil d'Etat le présent mandat.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). J'indique être tout d'abord membre du comité anti-nucléaire fribourgeois.

Le mandat qui nous est présenté pose une requête on ne peut plus légitime, concernant la préservation de la santé et de l'intégrité de notre population. Le mandat détaille les failles techniques rencontrées par cette centrale, notre voisine et je n'y reviendrai pas, je crois que M^{me} Mutter a fait cela de manière excellente. Ces failles sont cependant suffisamment alarmantes pour ne pas se contenter de l'alignement béat du Conseil d'Etat sur les mesures de renforcement de la sécurité défendues par la Confédération. Si le Conseil d'Etat garantissait dans sa réponse l'absolue sécurité de Mühleberg, j'entrerais immédiatement et volontiers dans sa vision. Mais en estimant que les dites mesures de sécurité sont raisonnables, il est évidemment impossible de cautionner une telle légèreté. L'utilisation de ce terme raisonnable démontre bien que le Conseil d'Etat n'est pas en mesure de garantir une quelconque assurance. Apparemment nul ne peut garantir une absolue sécurité, le mot risque zéro a été mentionné déjà à plusieurs reprises. On ne peut donc pas blâmer le Conseil d'Etat sur ce point-là évidemment. Cela révèle seulement qu'un principe de précaution doit guider nos réflexions et qu'en la matière la seule réponse responsable est le retrait de l'autorisation d'exploiter. Le Conseil d'Etat se dit prêt à agir dans ce sens sous deux conditions. Si l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire devait tirer les conclusions de ces contrôles qu'il existe un danger pour la population fribourgeoise et deuxièmement si le caractère immédiat de ce danger devait être démontré pour le canton. Ce conditionnement est tout simplement inacceptable. Tout d'abord, il faut relever les critiques que les mandataires énoncent quant à la mission de l'IFSN dont le sérieux en terme d'information et de surveillance est contesté par les experts indépendants. Ensuite et surtout, on ne peut pas tolérer que le seul caractère d'immédiateté d'un danger soit retenu pour motiver la réaction des autorités. Une moindre menace non immédiate provenant de Mühleberg est suffisante pour déjà signifier qu'il est peut être déjà trop tard pour préserver notre population. Une fois encore c'est un principe de précaution qui doit motiver notre décision d'aujourd'hui. Il serait trop facile de jouer à l'oiseau de mauvaise augure et de se contenter de faire poindre au-dessus de nos têtes un risque perpétuel. Ce serait jouer le jeu de la peur. Je vous l'avoue, j'ai une envie folle de croire aux messages rassurants de l'IFSN. C'est dans l'oubli, voire même dans le déni que j'aimerais pouvoir rejeter l'absence de critères absolus relatifs à notre sécurité, mais cela serait jouer le jeu de l'ignorance et de l'irresponsabilité, Mühleberg doit fermer. Enfin l'argument avancé qui prétend que le mandat contrevient aux bases légales ne me convainc pas non plus. Se priver de l'énergie d'une des 5 centrales nucléaires de notre pays ce n'est pas obligatoirement, inéluctablement la porte ouverte aux seules énergies fossiles et d'importation, c'est d'abord un élément fondateur pour nous diriger résolument vers la mise en valeur des énergies renouvelables. Sur la base de ces éléments, je vous invite à accepter ce mandat.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Ich lebe in der Gefahrenzone 2 des AKW Mühleberg – das zusammen mit fast 100 000 Einwohnerinnen und Einwohnern unseres Kantons, welche von ihrer Regierung erwarten, ja er-

warten dürfen, dass sie sich für ihren Schutz einsetzt. Genau dies will der Staatsrat im Falle des AKW Mühleberg entgegen seiner Ausführungen in der Antwort zum Mandat aber nicht tun. Mühleberg ist alt, sehr alt und weist enorme Sicherheitslücken auf. Die Mängelliste des Eidgenössischen Nuklearsicherheitsinspektorats ENSI für Mühleberg ist erschreckend.

Da ist der nicht gewährleisteteste Hochwasserschutz, welcher diesen Sommer die Diskussion dominierte, nur einer von vielen gravierenden Mängeln. Nur eine kleine Anmerkung zum Hochwasserschutz: Ein Extrem-Hochwasser, wie es nur alle 10 000 Jahre einmal vorkommt, kann bereits in den nächsten Wochen eintreten. Das sind die Gesetze der Wahrscheinlichkeit und der Statistik. Kann ein AKW ein solches Hochwasser nicht überstehen, muss es vom Netz. Mehrfach hat der Klimahistoriker Christian Pfister die Annahme eines maximal 48-stündigen Dauerregens als zu tief kritisiert, dies gestützt auf historische Rekonstruktionen von Überschwemmungskatastrophen seit dem Mittelalter.

Welch katastrophale Folgen ein möglicher Ausfall der Kühlsysteme haben kann, hat uns die Katastrophe von Fukushima eindrücklich vor Augen geführt. Aber in den Medien ist Fukushima kaum mehr eine Meldung wert, obwohl der Super-Gau erst ein halbes Jahr zurückliegt und Zehntausende von Menschen noch lange und schwer unter den Folgen leiden werden.

Herr Crausaz: Es ist nicht so, dass wir damals nur unter dem Eindruck von Fukushima gehandelt haben, sondern die Halbwertszeit des Vergessens ist bei Atomkraftkatastrophen mitunter sehr kurz.

Doch der Hochwasserschutz ist nur ein isoliertes Problem in einer ganzen Reihe von Problemen. Alle anderen und früheren Mängel von Mühleberg sind damit nicht behoben, geschweige denn die Kombination der Mängel und Ereignisse. Besonders gefährlich sind die bereits von Christa Mutter erwähnten meterlangen Risse im Kernmantel.

Eine zwiespältige Rolle spielt auch das ENSI. Sein Bericht zu Fukushima vom Mai enthält schwerwiegende Fehleinschätzungen, was den Ablauf der Katastrophe in Japan betrifft, aber auch was die Schlussfolgerungen für die Schweiz anbelangt. Nun erlaubt das gleiche ENSI das erneute Hochfahren des Uralt-Reaktors und fordert gleichzeitig weitere Nachbesserungen. Das wirft Fragen auf. Die festgestellten Mängel sind seit der Abschaltung am 29. Juni nicht behoben worden. Anstatt Hunderte von Millionen Franken in die Nachrüstung zu buttern, sollte das Geld besser in Erneuerbare Energien und Energieeffizienz gesteckt werden.

Der Staatsrat seinerseits argumentiert in seiner Antwort mit dem steigenden Stromverbrauch. Darum geht es hier gar nicht. Hier geht es um die Sicherheit der Freiburger Bevölkerung. Mühleberg ist zu alt und muss abgeschaltet werden – schnell und definitiv. In diesem Sinne bitte ich Sie, das Mandat zu unterstützen.

Gasser Lukas (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessensbindung: Ich bin Gemeinderat in der Gemeinde St. Antoni, zuständig für die öffentliche Sicherheit, als solches auch Mitglied des Gemeindeführungsorganes HESASCH, das heisst, das Gemeindeführungsorgan umfasst die drei Gemeinden St. Antoni, Heitenried und

Schmitten. Alle drei Gemeinden liegen in der Zone 2, wie auch mein Vorredner bereits darauf hingewiesen hat.

Das Atomkraftwerk Mühleberg ist nicht erst seit Fukushima gefährlich. Schon seit 1990 ist bekannt, dass es Risse im Mantel gibt, wie auch bereits Christa Mutter darauf verwiesen hat. Desweiteren ging es 1972 mit einer 40-jährigen Laufzeit ans Netz. Diese Frist läuft nächstes Jahr aus. Jede Maschine, das weiss jede und jeder von uns, muss man einmal ersetzen, weil sie ihre Lebensdauer erreicht hat. Die Lebensdauer der Maschine Mühleberg läuft nächstes Jahr aus.

Es ist für mich wie für meinen Vorredner ebenso fragwürdig, ob das AKW gegenüber Überschwemmungen überhaupt sicher ist. Klimahistoriker Christian Pfister hat schon mehrfach darauf hingewiesen, dass die Berechnungen ungenügend sind. Mit seiner Studie, die er zum Rhein gemacht hat, die diesen Sommer publiziert wurde, hat er bereits aufgezeigt, dass unsere Berechnungen vielleicht ein wenig zu kurz greifen. Nicht zuletzt muss man auch beachten, die Messung von Hochwassern wird erst seit 200 Jahren durchgeführt. Und da wollen Sie die Sicherheit von 10 000 Jahren garantieren? Für mich eine fragwürdige Sache.

Auch in Fukushima glaubte man, man sei dem Risiko gewachsen. Wir haben gesehen: Es war nicht so. Im Falle eines GAUs müssten im mittleren und unteren Sensebezirk rund 20 000 Personen evakuiert werden. In der gesamten Zone 2 sind dies rund eine halbe Million Bürgerinnen und Bürger. Mir ist ein Rätsel, wie der Kanton die Sicherheit der Bürgerinnen und Bürger garantieren will, zumal mir zu Ohren gekommen ist, dass der Kanton über keinen Evakuierungsplan für den Ernstfall einer Atomkatastrophe, wie sie in Mühleberg geschehen könnte, verfügt.

Es wird viel davon gesprochen, dass die Versorgungssicherheit nicht mehr gewährleistet werden könnte. Seien wir ehrlich: Bis dieser Auftrag, wenn überhaupt, in Bundesbern eine Reaktion auslöst, werden noch einige Jahre vergehen und viel Wasser die Aare und auch die Sense hinunterfliessen. Genügend Zeit, um sich eine entsprechende Strategie vorzunehmen.

Denken Sie hier und heute an die 20 000 Bürgerinnen und Bürger und natürlich auch an die Stadt Freiburg, welche auch in der Zone 2 liegt. Diese habe ich vergessen, hier einzuschliessen, ich entschuldige mich dafür. Helfen Sie heute mit, die Zeitbombe Mühleberg zu entschärfen!

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*). Même si personnellement je suis absolument favorable pour une sortie ordonnée du nucléaire, je m'énerve lorsque des députés dans cette salle utilisent toutes sortes d'arguments pour contrer ou pour supporter un projet. Tel a notamment été le cas de la députée Christa Mutter lorsqu'elle a abordé le sujet du barrage du Wohlensee. Je viens d'ailleurs d'en avoir la confirmation du chef de la sécurité des barrages au plan suisse. Les éléments qu'elle a apportés sont complètement fallacieux. Lorsqu'elle parle de béton creux, cela signifierait qu'il y ait des nids de gravier dans le béton et que le béton ne soit pas étanche. Or, effectivement, une méthode de béton creux a été choisie pour la construction de ce barrage mais ceci apporte un élément très favorable quant à sa

stabilité puisque c'est au niveau des fondations qu'il y a des creux et ceux-ci permettent de diminuer la pression. Donc, je ne parle pas de la sécurité de la centrale – là, je suis absolument incompétent – mais j'ai la confirmation que tout ce que vous avez apporté sur Wohlensee est complètement faux. D'ailleurs, l'ENSI a fait également des constats quant aux crues de ce barrage notamment et toutes les exigences que l'ENSI a fixées sont satisfaites.

Schneider Schüttel Ursula (PS/SP, LA). Ich wohne in Murten und ebenfalls in der Zone 2 des KKW Mühleberg und ich bin, wie viele andere auch, beunruhigt, was die Sicherheit des KKW betrifft. Angesichts der vielen Vorrednerinnen und Vorredner und der fortgeschrittenen Zeit werde mich kurz halten und auf Wiederholungen verzichten.

Fukushima scheint vergessen zu sein. Fukushima, das vor mehr als einem halben Jahr passiert ist, ist in unserer schnelllebigen Zeit schon in den Hintergrund gerückt. Der dritte und sehr wichtige Fukushima-Bericht «Lessons learned» vom ENSI wird erst im Oktober erscheinen. Darin sollten auch wichtige Schlussfolgerungen gezogen werden.

Ein grosser Teil der Bevölkerung will heute schon nicht mehr mit der latenten Gefahr eines Störfalles leben. Es sind diverse, von betroffenen Anwohnerinnen und Anwohnern eingeleitete Verfahren hängig, teilweise vor dem UVEK, teilweise vor der Beschwerdeinstanz, dem Bundesverwaltungsgericht.

Wenn ich die Webseite des ENSI mit Ausführungen über die Risse im Kernmantel verfolge, habe ich einige Fragezeichen. Wie darauf hingewiesen worden ist, sind diese bereits seit 20 Jahren bekannt, seit 20 Jahren wird geflickt. Ausgelegt ist das Kernkraftwerk, wie Herr Gasser erwähnt hat, auf 40 Jahre. Für mich tönt das Ganze nach einer «Pflasterlipolitik». Christa Mutter hat sehr illustrativ gezeigt, welches anfällige System wir hier in Mühleberg haben. Ein klarer Entscheid, dass die Sicherheit langfristig gewährleistet ist, liegt nicht vor. Die Sicherheit der Bevölkerung, wie das auch der Staatsrat anerkennt, soll die oberste Priorität haben. Ich bitte Sie deshalb, diesen Auftrag an den Staatsrat zu unterstützen, wie ich es auch tun werde.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'aimerais juste corriger par une phrase les affirmations de M. Schorderet selon lesquelles j'aurais donné des explications fallacieuses. Si vous aviez pris le temps de lire notre mandat, vous auriez vu que nous avons écrit que le barrage de Wohlensee a été construit de 1917 à 1921 avec un socle creux en raison d'un manque de ciment en temps de guerre. Donc, je confirme qu'il y a un socle creux et qu'il y avait un béton de mauvaise qualité à l'époque; on ne le referait plus de la même façon. J'ai oublié de déclarer mes intérêts en la matière. Je suis une des 113 recourantes et nos oppositions n'ont pas été déposées après Fukushima mais en juillet 2008.

Veiz Parisima (PDC/CVP, FV). Je me fais la porte-parole d'une petite minorité du groupe démocrate-chrétien. Pour quelle raison une petite minorité accepte ce mandat? Pour trois raisons en fait.

C'est qu'on ne peut jamais tout prévoir. Jusqu'à maintenant, nous avons eu trois catastrophes nucléaires majeures: Three Mile Island, Tchernobyl et Fukushima. Three Mile Island, on l'a dit, c'est une centrale nucléaire de la première génération. Tchernobyl, on a dit que c'était des pays en voie de développement et qu'ils ne savaient pas, qu'ils n'avaient pas de mesures de sécurité. Mais Fukushima, cela vient d'un pays industrialisé avec les techniques de construction les plus modernes.

C'est le besoin qui est à l'origine de toutes les inventions, de toutes les innovations, de toutes les découvertes. A partir du moment où on crée le besoin, on fonce vers les énergies renouvelables;

Les parlementaires fédéraux ont eu le courage de donner un signal fort dans ce sens. J'espère que les parlementaires cantonaux donneront la même impulsion dans le même sens.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je cède à la pression de deux dames: M^{me} la Présidente, qui aimerait bien pouvoir partir tout de suite pour aller manger et M^{me} Mutter, qui m'avait dit que la réponse du Conseil d'Etat était une réponse institutionnelle. Je laisse donc de côté ma «speaking note» mais je dois quand même vous donner quelques informations.

La sécurité de la population est absolument primordiale et une priorité absolue. Le Conseil d'Etat l'a toujours dit, l'a souligné à maintes reprises. D'ailleurs, dans sa prise de position, il l'a aussi mise en exergue concernant la prolongation de l'autorisation de Mühleberg. Il avait dit «non». Nous ne pouvons pas dire «oui» à cette demande parce que ces fissures existent et que nous voulons qu'un examen approfondi de cette question soit mené. Le Conseil fédéral a dit très clairement qu'il chargerait l'ENSI de faire cette analyse et que l'ENSI – cette institution de contrôle fédéral – doit faire des contrôles réguliers. Sur cette base, le Conseil d'Etat, pour l'instant, doit pouvoir se baser sur ces experts et dire voilà, pour l'instant, on peut partir de l'idée que la sécurité de la population est assurée. Comme vous venez de le dire, la population du canton de Fribourg est en partie incluse.

Au niveau fédéral, la sortie du nucléaire a été décidée par le Conseil fédéral, le Conseil national et, la semaine passée, par le Conseil des Etats. Oui, c'est juste, on part dans la direction d'une production sans le nucléaire en Suisse. Je pense que là, même si nous n'avons pas pu discuter ici au Grand Conseil, même si nous n'avons pas pris une décision au Conseil d'Etat, je peux dire que le gouvernement soutiendra certainement cette décision du niveau fédéral, qui est seul compétent pour prendre ces décisions. C'est bien!

La sécurité actuelle de Mühleberg doit pouvoir fonctionner encore jusqu'en 2022.

J'étais à Mühleberg il y a deux semaines parce que j'ai voulu voir comment cela se présente. M^{me} Mutter, quand vous dites que c'est du «bricolage», là-bas, je n'ai pas vraiment eu cette impression. On a pu me dire, par exemple, concernant ces fissures que ce ne sont pas des fissures dans un manteau qui est sous pression, «kein Druckmantel». De ce côté-là, il n'y a pas vraiment de problème majeur.

Il y a quelques années déjà, les FMB ont mis en place un système nommé Susanne pour répondre à ces problèmes, notamment de crues, et qui peut vraiment assurer une certaine sécurité. Herr Grossrat Raemy, Sie haben gesagt, 10 000 Jahre, da kann man nichts dagegen tun. Ich habe diese Frage den Expertinnen und Experten klar gestellt. Sie haben mir gesagt: Wenn jetzt zum Beispiel diese Staumauer des Wohlensees brechen würde, dann würde es eine Höhe von 50 cm geben. Wenn alle Staumauern, die auch Frau Mutter erwähnt hat, gleichzeitig brechen würden, dann würde das etwas 2 oder 3 Meter Höhe geben und das System Suzanne würde entsprechend hier auch dagegen halten.

En plus, il faut quand même dire que l'ENSI a ordonné des mesures très concrètes afin de pouvoir améliorer le système de sécurité après Fukushima. C'est en partie déjà réalisé et sera réalisé encore jusqu'au printemps 2012.

On ne peut pas vraiment parler uniquement de la question de la production sans parler aussi de la sécurité d'approvisionnement. Le Conseil fédéral, à juste titre, a mis en place une nouvelle politique énergétique 2050. Il va essayer de compenser ces 40% d'énergie produite par le nucléaire actuellement par des mesures très concrètes. Il a mis en place cette stratégie des quatre piliers:

1. réduire la consommation, augmenter l'efficacité;
2. promouvoir les nouvelles énergies renouvelables;
3. avoir encore de grandes centrales – là, je le dis de manière très claire: sans des centrales à gaz à cycle combiné, on ne pourra pas combler les lacunes –;
4. importer du courant électrique.

Si vous voulez tout de suite fermer Mühleberg, vous êtes clairement forcés d'importer plus. M. Etter l'a souligné de manière très claire, une grande partie du courant provient de la France et c'est à 90% que la France produit de l'énergie par le nucléaire. Nous devons aussi ne pas nous leurrer dans ce contexte-là. Il est important que la Confédération et les cantons prennent des mesures. Je suis président de la Conférence des Directeurs de l'énergie et nous avons décidé à l'unanimité d'aller dans la direction de la Confédération, de vouloir la soutenir. Le canton de Fribourg est vraiment à la tête de ce mouvement. Pas plus tard que cet après-midi, en commission, nous discuterons d'une révision de la loi sur l'énergie où on va dans cette direction. Là, on prévoit, par exemple, l'interdiction des chauffages électriques; mais là, c'est pour 2025!

Si la centrale nucléaire de Mühleberg s'arrêtait en 2022, on aurait la possibilité d'aller de l'avant aussi par les nouvelles énergies renouvelables et par une réduction de la consommation. Il n'est pas vraiment temps de céder à la panique actuellement même si je comprends les intervenantes et intervenants qui disent qu'il faut vraiment avoir en vue la sécurité de la population. Cependant, je peux, nous pouvons nous baser sur ces experts qui font leur travail, qui doivent faire leur travail, notamment au niveau fédéral. Wir nehmen die Zeichen ernst, wenn ich das auf Deutsch sagen kann, wollen aber geordnet aussteigen. C'est dans ce sens, au nom du Conseil d'Etat, que je vous prie de refuser le mandat.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 36 voix contre 31. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP). *Total: 31.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Borschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Charonnens (BR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 36.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Elections

Un président et six membres de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données

Sont élu-e-s: *M. Marc Sugnaux*, président, par 88 voix, *M. Louis Bosshard* par 85 voix, *M. Philippe Ghering* par 83 voix, *M^{me} Madeleine Joye-Nicolet* par 72 voix, *M^{me} Cristiana Funtucalakis* par 83 voix, *M. André Marmy* par 88 voix et *M. Philippe Uldry*, par 74 voix.

- La séance est levée à 12 h 45.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Benoît MORIER-GENOUD, secrétaire parlementaire